Dossier Type d’Appel d'Offres :

Préqualification pour la passation des marchés de travaux

1er juin 2020

**Avant-propos**

Le présent Dossier Type d’Appel d'Offres destiné à la présélection de candidats pour la passation de marchés de travaux (« DP ») a été préparé par la Millennium Challenge Corporation (« MCC ») à l’intention des Entités du Millennium Challenge Account (« Entités MCA ») lors de la passation de marchés de travaux à prix ou taux unitaires pour les aider à conduire des appels d’offres (« AO ») pour les projets financés en totalité ou en partie par la MCC. Le présent document est conforme aux Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC[[1]](#footnote-1) (« Directives de la MCC ») en date du 2 avril 2020, ainsi qu’aux modifications ultérieures et avis provisoires, et il sera modifié comme de besoin pour se conformer à toutes révisions ou modifications ultérieures des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC.

Le présent Dossier de préqualification repose sur le principe selon lequel un processus de préqualification a eu lieu avant l’invitation à soumissionner et qu’il sera utilisé principalement pour la passation de marchés de grands travaux, définis comme des contrats de construction d’une valeur égale ou supérieure à 10 millions de dollars américains adjugés par voie d’appel d'offres (« AO »). Il peut également être utilisé simultanément pour la passation de marchés de petits travaux, si l’Entité MCA choisit de présélectionner des entreprises de construction pour la passation de marchés de petits travaux. Des Dossiers Types d’Appel d'Offres pour la passation de marchés de grands travaux et de petits travaux ont été préparés par la MCC à l’intention des Entités MCA.[[2]](#footnote-2) La préqualification n’est pas une exigence obligatoire selon les Directives de la MCC pour la passation de marchés de grands ou de petits travaux. Toutefois, lorsque la procédure de préqualification est prévue dans le cadre d’une passation de marché, elle doit être effectuée conformément au Dossier de préqualification.

Bien que ce Dossier de préqualification soit basé sur le Dossier type de préqualification de la Banque mondiale pour la passation des marchés de travaux, [[3]](#footnote-3) il a été adapté suite à de nombreuses révisions en vue de refléter les politiques et procédures de la MCC énoncées dans les Directives et d’autres documents de la MCC.

**Description sommaire**

**Dossier Type de Préqualification**

**PARTIE 1 - PROCÉDURES DE PRÉQUALIFICATION**

**Définitions** : Cette section énumère et définit les termes qui sont utilisés dans la Partie 1 et qui apparaissent avec des majuscules initiales.

**Section I Instructions aux Candidats (« IC »)**

Cette section précise les procédures à suivre par les candidats lors de la préparation et de la présentation de leur Demande de préqualification. Des informations sont également fournies sur l’ouverture et l’examen des Demandes de préqualification. La section I contient des dispositions qui doivent être utilisées sans modification.

**Section II Fiche de Données de la Procédure de Préqualification (« FDPP »)**

Cette section comprend des dispositions spécifiques à chaque procédure de préqualification et complète les informations ou exigences fournies à la Section I, Instructions aux Candidats.

**Section III Critères et exigences de qualification**

Cette section décrit les méthodes, les critères et les exigences à utiliser pour déterminer comment les candidats seront présélectionnés et ensuite invités à soumissionner.

**Section IV Formulaires de Demande**

Cette section contient le Formulaire de Demande et tous les formulaires que les Candidats doivent remplir et soumettre avec la Demande de préqualification.

**PARTIE 2 — ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

**Section V Objet des Travaux**

Cette section comprend une description sommaire, les délais de réalisation et de livraison, et les plans et dessins techniques préliminaires des Travaux qui font l’objet de la préqualification et qui doivent être préparés par l’Entité MCA pour fournir des informations de base aux candidats potentiels.

Que ce Dossier de préqualification soit utilisé pour présélectionner les candidats lors de passation de marchés de grands travaux ou de petits travaux, la post-qualification est recommandée dans tous les cas pour reconfirmer et vérifier les informations fournies par les Candidats qui soumettent ensuite une offre pour l’exécution des travaux.

**[Remarque : Tout au long de ce Dossier de préqualification, les mentions en *italique et en gras* doivent être complétées par l’Entité MCA ou le Maître d’ouvrage avant la publication d’un dossier de préqualification basé sur le présent Dossier de préqualification, tandis que les mentions en italique représentent les informations à fournir par le candidat dans sa Demande de préqualification.]**

**PROCÉDURES DE PRÉQUALIFICATION**

**Émis le : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**[Entité MCA]**

**Pour le compte du :**

**Gouvernement de/du/des [Pays]**

**[Entité Millennium Challenge Account]**

**Programme**

**financé par**

**LES ÉTATS-UNIS D’AMÉRIQUE**

**par l’intermédiaire de la**

**MILLENNIUM CHALLENGE CORPORATION**

**pour la**

**Préqualification des**

***[insérer la désignation des Travaux]*** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**N° réf. :** *[insérer le numéro]*

**INVITATION À SOUMETTRE UNE DEMANDE DE PRÉQUALIFICATION**

Objet : [**insérer le nom et le numéro de référence du marché**]

Madame, Monsieur,

La présente Invitation à soumettre une demande de préqualification fait suite à l’Avis général de passation de marché qui a été publié sur *dgMarketOnline* du [***insérer la date]***, dans le UN Development Business (« UNDB ») Online du [***insérer la date]***, dans des journaux locaux ***[insérer les noms] du [insérer les dates]*** et a été publié sur le site web de ***[insérer le nom de l’Entité MCA]*** : ***[insérer un lien hypertexte vers le site web].***

Les États-Unis d’Amérique, agissant par l’intermédiaire de la Millenium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement du/de la/des [**Pays**] (le « Gouvernement » ou « [**Gd**\_] ») ont signé un Compact en vue d’une assistance au titre du Millennium Challenge Account pour un montant d’environ [**Montant**] US (le « Financement MCC ») afin de contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au/en/aux [**Pays**], (le « Compact »). Le Gouvernement, agissant par l’intermédiaire de **[nom complet de l’Entité MCA]** (l’« Entité MCA » et le « Maître d’ouvrage »), entend utiliser une partie du Financement MCC pour les paiements autorisés en vertu du contrat pour lequel le présent Avis d’appel d'offres a été émis. Tout paiement effectué en vertu du contrat proposé sera assujetti, à tous égards, aux modalités du contrat et des documents connexes, y compris les restrictions sur l’utilisation et la distribution du Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et le Maître d’ouvrage ne peut se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du Financement MCC.

Le Programme du Compact comprend **[fournir la meilleure description succincte possible des objectifs généraux et spécifiques, et des stratégies du programme du Compact, des domaines généraux abordés et des projets spécifiques proposés, de la durée escomptée ainsi que d’autres renseignements de base susceptibles d’être utiles aux Candidats potentiels**].

Le Maître d’ouvrage, par l’intermédiaire de son agent de passation de marchés, ***[insérer le nom de l’agent de passation de marchés]***, sollicite à présent des demandes de préqualification pour la construction de ***[insérer le nom des travaux]***.

Selon les indications des Instructions aux Candidats, les Candidats doivent établir qu’ils satisfont aux exigences minimales pour la réalisation de chacun des lots ou sections pour lesquels ils souhaitent être préqualifiés. Le Maître d’ouvrage a l’intention d’accepter des offres pour ***[insérer les détails des travaux]***.

La préqualification sera effectuée par le biais des procédures de préqualification décrites dans le Dossier de préqualification (« DP ») joint à la présente Invitation à soumettre une demande de préqualification, conformément aux « Directives relatives à la Passation des marchés du programme de la MCC » qui sont disponibles sur le site web de la MCC, telles qu’elles peuvent être modifiées ou amendées de temps à autre, régissant les marchés financés dans le cadre du Compact.

Les Candidats sont informés que, bien que les procédures soient similaires à celles définies dans les procédures et directives de la Banque mondiale en matière de passation de marchés, il existe plusieurs différences importantes.

Une copie électronique du Dossier de préqualification en langue anglaise peut être téléchargée sur le site web du Maître d’ouvrage : ***[insérer le lien hypertexte du site web de l’Entité MCA]*** ou demandée dans les locaux de ***[insérer le nom de l’agent de passation de marchés]*** de 9h00 à 16h00 (heure locale), ***[insérer l’adresse de l’agent de passation de marchés]***. Les Candidats intéressés peuvent obtenir de plus amples informations à la même adresse.

Les Demandes de préqualification (« AFP ») doivent être soumises dans des enveloppes scellées, envoyées à l’adresse ci-dessous au plus tard le [***insérer la date]*** jusqu’à ***[insérer l’heure, par exemple, 10h00]*** (***[insérer le nom du pays],*** heure locale). Les Demandes de préqualification reçues après cette heure et cette date ne seront pas prises en compte et seront renvoyées sans être ouvertes.

Adresse :

***[insérer le nom de l’agent chargé de passation des marchés]***

À l’attention de :

***[insérer l’adresse]***

Chaque Demande de préqualification doit mentionner clairement le ou les lots (la section ou les sections) pour lesquels le Candidat souhaite être préqualifié et si les différentes parties sont construites de manière indépendante ou simultanée. Par exemple : ***[ce paragraphe doit être adapté à chaque procédure de préqualification].***

Pour des travaux de construction réalisés de façon indépendante :

Exemples : *« Construction de la section I », ou « Construction de la section I ou IV »*

Pour des travaux de construction réalisés de façon simultanée :

Exemple : *« Construction simultanée des sections I, III et IV »*

***[À déterminer selon les spécificités des travaux].***

**Les Demandes électroniques [sont/ne sont pas] acceptées.**

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l’expression de mes sentiments distingués.

**[Agent de passation de marchés],**

**[Pour le Maître d’ouvrage/l’Entité MCA]**

**[Adresse]**

**[Numéro de téléphone]**

**[Numéro de télécopie]**

**[Adresse électronique]**

**PARTIE 1 :**

**PROCÉDURES DE PRÉQUALIFICATION**

**Section I Instructions aux Candidats**

**Table des matières**

1. **Généralités 3**
2. **Champ d’application 4**
3. **Origine des fonds 5**
4. **Pratiques de corruption et de fraude 5**
5. **Exigences environnementales et sociales 7**
6. **Éligibilité 7**
7. **Matériels, équipements et services répondant aux critères requis 10**
8. **Contenu du Dossier de préqualification 11**
9. **Sélections du Dossier de préqualification 11**
10. **Éclaircissements concernant le Dossier de préqualification 12**
11. **Modification du Dossier de préqualification 12**
12. **Préparation des Demandes 12**
13. **Coût des Demandes 12**
14. **Langue des Demandes 12**
15. **Documents constitutifs de la Demande 12**
16. **Formulaire de soumission de la Demande 13**
17. **Documents établissant l’éligibilité du Candidat 13**
18. **Documents établissant les qualifications du Candidat 13**
19. **Signature de la Demande et nombre d’exemplaires 13**
20. **Présentation des Demandes 13**
21. **Cachetage et identification des Demandes 13**
22. **Date limite de soumission des Demandes 14**
23. **Demandes tardives 14**
24. **Procès-verbal de la séance d’ouverture des Demandes 14**
25. **Procédures d’examen des Demandes 14**
26. **Confidentialité 14**
27. **Clarification concernant les Candidatures 14**
28. **Recevabilité des Demandes 15**
29. **Pas de marge de préférence 15**
30. **Sous-traitants 15**
31. **Examen des Demandes et préqualification des Candidats 15**
32. **Examen des Demandes 15**
33. **Vérification des performances passées et des références 16**
34. **Droit du Maître d’ouvrage d’accepter ou de refuser les Demandes 16**
35. **Préqualification des Candidats 16**
36. **Notification de préqualification 16**
37. **Invitation à soumissionner 16**
38. **Changements dans les qualifications des Candidats 16**
39. **Validité de la préqualification 17**
40. **Demandes de renseignements concernant la procédure de préqualification 17**
41. **Contestation de la validité d’une préqualification 17**

## A. Généralités

*Dans les Parties 1 (Procédures de préqualification) et 2 (Énoncé des Travaux) du présent Dossier de préqualification, les mots et expressions suivants ont la signification indiquée.*

1. « Addendum » ou « Addenda » désigne une modification du présent Dossier de préqualification portée par le Maître d’ouvrage.
2. « Candidat » désigne toute personne physique ou morale éligible, y compris tout associé d’une personne physique ou morale éligible, soumettant une Demande.
3. « Demande » désigne une demande relative à l’exécution des Travaux soumise par un candidat en réponse au présent Dossier de préqualification.
4. « Associé » désigne toute entité constituant le Candidat ou l’Entrepreneur. Un Sous-traitant n’est pas un Associé.
5. « Association » ou « association » ou « Coentreprise » ou « coentreprise » désigne une association d’entités constituant le Candidat, avec ou sans un statut juridique distinct de celui de ses membres.
6. « Compact » désigne le Millennium Challenge Compact **identifié dans la FDPP**.
7. « Appel d'offres » ou « AO » désigne les procédures d’appel d'offres définies dans les Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC.
8. « Contrat » désigne le contrat proposé qui sera conclu entre le Maître d’ouvrage et l’Entrepreneur, y compris toutes annexes et tous documents qui y sont intégrés par renvoi.
9. « Entrepreneur » désigne la/les personne(s) physique(s) ou morale(s) qui fournit/fournissent des Travaux au Maître d’ouvrage, conformément au présent Contrat.
10. « SEPPE » ou « Système d’évaluation des performances passées de l’entreprise » désigne le Système d’évaluation des performances passées de l’entreprise établi par la MCC, maintenu et utilisé conformément à la Partie 2 des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC.
11. « Maître d’ouvrage » désigne l’entité à laquelle il est fait référence à l’alinéa 1.1 des IC, la partie avec laquelle l’Entrepreneur signe le Contrat de fourniture des Travaux.
12. « Ingénieur » désigne la personne nommée par le Maître d’ouvrage pour agir en tant qu’Ingénieur aux fins du Contrat.
13. « Régie intéressée » a la définition qui lui est donnée dans les Directives relatives à la Passation de marchés du Programme de la MCC.
14. « Gouvernement » désigne le gouvernement **identifié dans la FDPP.**
15. « Entreprise publique » (ou « GOE » en anglais) a la définition qui lui est donnée dans les Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC.
16. « Instructions aux Candidats » ou « IC » fait référence à la Section I. Instructions aux Candidats du présent Dossier de préqualification, y compris à tout Addendum, qui fournit aux Candidats les informations nécessaires pour préparer leur Demande.
17. « Normes de performance d’IFC » signifie les Normes de performance de la Société financière internationale en matière de durabilité sociale et environnementale.
18. « Entité Millennium Challenge Account » ou « Entité MCA » désigne une entité responsable désignée par un gouvernement pour la mise en œuvre d’un Compact.
19. « Millennium Challenge Corporation » ou « MCC » désigne la Millennium Challenge Corporation, entité du Gouvernement des États-Unis agissant pour le compte dudit Gouvernement.
20. « Politique AFC de la MCC » désigne la politique décrite à la clause 3 des IS.
21. « Politique de la MCC en matière de lutte contre la traite des personnes » désigne la politique décrite à l’alinéa 4.2 des IS.
22. « Financement MCC » désigne le Financement de la MCC mis à la disposition du Gouvernement en vertu du Compact.
23. « Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC » ou « Directives de la MCC » désigne les Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC, ainsi que les modifications éventuelles y afférentes apportées ultérieurement, et pouvant être consultées sur le site web de la MCC à l’adresse : [www.mcc.gov](http://www.mcc.gov).
24. « FDPP » ou « Fiche de Données de la Procédure de Préqualification » signifie la Fiche de Données de la Procédure de Préqualification, qui figure à la Section II (Fiche de Données de la Procédure de Préqualification) du présent Dossier de préqualification, utilisée pour indiquer les exigences et/ou conditions spécifiques.
25. « DP » ou « Dossier de préqualification » désigne le présent document, y compris tout addendum pouvant avoir été rédigé par le Maître d’ouvrage.
26. « Chef de projet » désigne la personne nommée par le Maître d’ouvrage pour agir en tant que Chef de projet aux fins du Contrat.
27. « Impôts et taxes » a la signification indiquée dans le Compact.
28. « Traite des Personnes » (ou « TdP » en anglais) a la définition qui lui est donnée dans les Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC.
29. « Travaux » désigne les ouvrages que l’Entrepreneur doit construire, installer et remettre au Maître d’ouvrage en vertu du Contrat.

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Champ d’application | 1.1 Le Maître d’ouvrage, identifié dans la Section II, Fiche de Données de la Procédure de Préqualification (« **FDPP »**), délivre le présent Dossier de préqualification (« DP ») aux personnes et entités (« Candidats ») désireuses de préparer et de soumettre une demande de préqualification (« Demande ») en relation avec l’appel d'offres pour l’exécution des Travaux décrits à la Section V, Objet des Travaux. Le nombre de Contrats, le nom et l’identification de chaque Contrat, ainsi que le numéro correspondant à la présente préqualification, sont fournis dans la **FDPP.** |
| 2. Origine des Fonds | 2.1 Les États-Unis d’Amérique, agissant par l’intermédiaire de la Millenium Challenge Corporation, et le Gouvernement ont conclu un Compact. Le Gouvernement, agissant par l’intermédiaire du Maître d’ouvrage, entend utiliser une partie du Financement MCC pour les paiements autorisés en vertu du Contrat. Les paiements effectués au titre de ce Contrat au moyen du Financement MCC seront soumis, à tous égards, aux termes et conditions du Compact et des documents connexes, y compris aux restrictions sur l’utilisation et le décaissement du Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et le Maître d’ouvrage ne peut se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du Financement MCC. Le Compact et ses documents connexes peuvent être consultés sur le site web de la MCC ([www.mcc.gov](http://www.mcc.gov)) et sur le site web du Maître d’ouvrage.  |
| 3. Corruption et fraude | 3.1 La MCC exige du Maître d’ouvrage et de tous les bénéficiaires d’un Financement MCC, y compris les candidats, les soumissionnaires, les fournisseurs, les entrepreneurs, les sous-traitants, les consultants et les sous-consultants dans le cadre de tout contrat financé par la MCC, qu’ils observent les normes éthiques les plus strictes lors de la passation de marchés et de l’exécution de ces contrats La Politique en matière de prévention, de détection et de répression de la fraude et de la corruption, et de lutte contre ces pratiques dans les opérations de la MCC (Politique « Anti-fraude et Anti-corruption (AFC) de la MCC ») s’applique à toutes les passations de marchés et contrats impliquant un Financement MCC. Ladite Politique est disponible sur le site web de la MCC. En application de cette politique, les dispositions suivantes s’appliqueront :1. aux fins des présentes stipulations, les termes et expressions ci-dessous sont définis de la manière suivante :
	1. ***« coercition »*** signifie porter atteinte ou nuire, ou menacer de porter atteinte ou de nuire, directement ou indirectement, à une partie ou à la propriété d’une partie, ou influencer indûment les actions d’une partie dans le cadre de la mise en œuvre de tout contrat financé, en totalité ou en partie, par un Financement MCC, y compris les mesures prises dans le cadre d’une procédure de passation de marchés ou de l’exécution d’un contrat ;
	2. ***« collusion*** » désigne un accord tacite ou explicite entre au moins deux parties visant à se livrer à une pratique coercitive, entachée de corruption, à se livrer à une manœuvre frauduleuse ou à un acte d’obstruction ou à se livrer à une pratique interdite, y compris tout accord visant à fixer, stabiliser ou manipuler des prix, ou à priver par ailleurs l’Entité MCA des avantages d’une concurrence libre et ouverte ;
	3. ***« corruption »*** désigne la proposition, le don, la réception ou la sollicitation, directement ou indirectement, de toute chose de valeur pour influencer indûment les actions d’un agent public, du personnel de l’Entité MCA, du personnel de la MCC, des consultants ou des employés d’autres entités participant à des activités financées, en totalité ou en partie par la MCC, y compris lorsque lesdites activités ont trait à la prise de décision de sélection ou à l’examen de décisions, à d’autres mesures de gestion du processus de sélection, à l’exécution d’un contrat ou au versement de tout paiement à un tiers dans le cadre d’un contrat ou en vue de l’exécution d’un contrat ;
	4. « ***fraud***e » désigne tout acte ou omission, y compris toute déclaration inexacte qui, sciemment ou par négligence, induit ou tente d’induire en erreur une partie afin d’obtenir un avantage financier ou autre dans le cadre de la mise en œuvre d’un contrat financé, en totalité ou en partie, au moyen de ressources de la MCC, y compris tout acte ou omission visant à influencer (ou tenter d’influencer) un processus de sélection ou l’exécution d’un contrat, ou à éviter (ou tenter d’éviter) une obligation ;
	5. « ***obstruction d’enquête sur des allégations de fraude ou de corruption*** », tout acte posé dans le cadre de la mise en œuvre de tout contrat financé, en totalité ou en partie, au moyen de ressources de la MCC qui : a) a pour résultat la destruction, la falsification, l’altération ou la dissimulation délibérée de preuves ou de fausses déclarations fournies à des enquêteurs ou à tout fonctionnaire dans le but d’entraver une enquête sur des allégations de coercition, de collusion, de corruption, de fraude ou sur une pratique interdite ; ou b) menace, harcèle ou intimide une partie afin de l’empêcher de divulguer des informations utiles à une enquête ou de poursuivre l’enquête ; ou c) vise à entraver la conduite d’une inspection et/ou l’exercice des droits d’audit de la MCC et/ou du Bureau de l’Inspecteur général (OIG) chargé de la MCC prévus dans le cadre d’un Compact, d’un accord de Programme de seuil ou d’accords connexes ;
	6. ***« pratiques interdites »*** désigne tout acte en violation de la Section E (Respect de la Loi anti-corruption), de la Section F (Respect de la Loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux), de la Section G (Respect de la loi sur le financement du terrorisme et autres restrictions) de l’Annexe des Dispositions complémentaires du Contrat, qui font partie intégrante des contrats financés par la MCC. .
2. Le Maître d’ouvrage rejettera une Demande s’il établit que le Candidat s’est livré, directement ou par l’intermédiaire d’un agent, à des actes de coercition, de collusion, de corruption, de fraude, d’obstruction d’enquêtes sur des allégations de fraude ou de corruption ou à des pratiques interdites en vue de l’obtention du Contrat.
3. La MCC et le Maître d’ouvrage ont le droit de soumettre à des sanctions un Candidat, notamment en déclarant l’inéligibilité dudit Candidat, soit indéfiniment ou pour une période de temps indiquée, pour l’attribution de tout marché financé par la MCC, si à un moment quelconque, la MCC ou le Maître d’ouvrage détermine que le Candidat ou l’Entrepreneur s’est livré, directement ou par l’intermédiaire d’un agent, à des pratiques de coercition, de collusion, de corruption, de fraude, d’obstruction d’enquêtes sur des allégations de fraude ou de corruption, ou à des pratiques interdites pendant l’appel d'offres pour l’obtention du Contrat ou lors de son exécution.
4. La MCC et le Maître d’ouvrage peuvent exiger que le Contrat contienne une clause obligeant le Candidat ou l’Entrepreneur retenu à autoriser le Maître d’ouvrage, la MCC ou toute entité désignée par la MCC à examiner les documents et pièces comptables du Candidat ou de l’Entrepreneur, de leurs fournisseurs ou de leurs sous-traitants liés par le contrat, relatifs au dépôt de leur Demande ou à l’exécution du Contrat, et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la MCC ou par le Maître d’ouvrage, avec l’approbation de la MCC.
5. En outre, la MCC peut annuler la totalité ou une partie du Financement MCC affecté au Contrat si elle établit qu’un agent d’un bénéficiaire du Financement MCC s’est livré à des actes de coercition, de corruption, de fraude, d’obstruction d’enquêtes sur des allégations de fraude ou de corruption, ou à des pratiques interdites au cours du processus de sélection ou de l’exécution d’un contrat financé par la MCC, sans que le Maître d’ouvrage ait pris à temps et à la satisfaction de la MCC les mesures appropriées pour remédier à la situation.
 |
| 4. Exigences environnementales et sociales  Traite des Personnes | 4.1 La MCC a une politique de tolérance zéro à l’égard de la Traite des Personnes. La Traite des Personnes (« TdP ») est un crime qui consiste à exploiter une autre personne par la force, la fraude et/ou la coercition. La Traite des Personnes peut prendre la forme de la servitude domestique, du péonage, du travail forcé, de la servitude sexuelle et de l’utilisation des enfants soldats. Cette pratique prive les gens de leurs droits et libertés, accroît les risques pour la santé dans le monde, alimente les réseaux croissants de criminalité organisée et peut maintenir les niveaux de pauvreté et entraver le développement. La MCC s’engage à coopérer avec les pays partenaires pour s’assurer que des mesures appropriées sont prises pour prévenir, atténuer et surveiller les risques liés à la traite des personnes dans les pays avec lesquels elle s’associe et les projets qu’elle finance. |
|  | 4.2 Des renseignements supplémentaires sur les exigences de la MCC pour lutter contre la Traite des Personnes peuvent être énoncées dans la Politique de la MCC en matière de lutte contre la Traite des Personnes, disponible sur le site web de la MCC (<https://www.mcc.gov/resources/doc/policy-counter-trafficking-in-persons-policy>). Tous les contrats financés par la MCC doivent être conformes aux exigences minimales de conformité définies par la Politique. Les contrats relatifs à des projets classés par la MCC comme présentant un risque élevé de Traite des Personnes sont tenus de mettre en œuvre un Plan de gestion des risques liés à la Traite des Personnes tel que prévu par la Politique (qui doit être élaboré par l’Entité MCA et mis en œuvre par l’Entrepreneur concerné). |
| Directives environnementales de la MCC et Normes de performance d’IFC | 4.3 Le Candidat et l’Entrepreneur doivent veiller à ce que leurs activités, y compris les activités réalisées par leurs sous-traitants en vertu du Contrat soient conformes aux Directives environnementales de la MCC (tel que ce terme est défini dans le Compact ou accord connexe, disponible à l’adresse <http://www.mcc.gov>), et à ce qu’elles ne soient pas « de nature à causer un risque important pour l’environnement, la santé ou la sécurité » tel que défini dans ces Directives. L’Entrepreneur est également tenu de se conformer aux Normes de performance d’IFC aux fins du Contrat. Des informations supplémentaires sur les Normes de performance d’IFC sont disponibles à l’adresse suivante :<http://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/policies-standards/performance-standards>  |
| 5. Éligibilité Candidats éligibles | 5.1 Les critères d’admissibilité énoncés dans la présente section s’appliqueront au Candidat, y compris à toutes les parties constituant le Candidat, pour toute partie du Contrat, y compris les services connexes. |
|  | 5.2 Un Candidat peut être une entité privée, une entité publique (conformément aux Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC tel que décrit à l’alinéa 5.4 des IC) ou une combinaison de telles entités, telle que confirmée par une lettre d’intention de conclure un accord de constitution d’une coentreprise ou de toute autre association ou en vertu d’un accord existant de coentreprise ou d’association.  |
|  | 5.3 Le Candidat, l’ensemble des entités qui le composent, tout sous-traitant et fournisseur pour n’importe quelle partie du Contrat, y compris pour des services connexes, peuvent avoir la nationalité de n’importe quel pays, sous réserve des restrictions de nationalité énoncées à la présente Section 5. Une entité est réputée avoir la nationalité d’un pays si elle est constituée ou immatriculée dans ce pays et opère conformément aux dispositions de la législation de ce pays. |
| Entreprises publiques | 5.4 Les Entreprises publiques (ou « GOE » en anglais) ne sont pas autorisées à soumettre des offres pour des contrats de fourniture de produits ou de travaux financés par la MCC. Une Entreprise publique a) ne peut pas être partie à un contrat de fourniture de biens ou de travaux financé par la MCC et attribué à la suite d’un appel d'offres concurrentiel ouvert ou restreint, d’une passation de marché par entente directe ou de la sélection d’un fournisseur unique ; et b) ne peut pas être préqualifiée ou présélectionnée pour un contrat financé par la MCC et devant être attribué par ces méthodes. Cette interdiction ne s’applique pas aux Unités en régie de l’État appartenant au Gouvernement du pays du Maître d’ouvrage ou aux établissements d’enseignement et centres de recherche du secteur public ainsi qu’aux entités statistiques ou cartographiques, ou aux autres entités techniques du secteur public qui n’ont pas été constituées principalement à des fins commerciales, ou pour lesquelles une exception est accordée par la MCC conformément à la Partie 7 des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC. Tous les Candidats doivent certifier leur statut dans le cadre de la soumission de leur Demande. |
| Coentreprise ou association | 5.5 Si un Candidat est une coentreprise ou propose de se constituer en coentreprise ou en une association, a) tous les membres de la coentreprise ou de l’association doivent satisfaire aux exigences en matière juridique, financière ou de contentieux, et aux autres exigences énoncées dans le présent Dossier de préqualification ; b) tous les membres de la coentreprise ou de l’association seront solidairement responsables de l’exécution du Contrat ; et c) la coentreprise ou l’association devra désigner un représentant habilité à exercer toutes les activités au nom de chaque membre et de tous les membres de la coentreprise ou de l’association pendant le processus d’appel d'offres et, dans le cas où la coentreprise ou l’association se voit attribuer le Marché, pendant l’exécution du Contrat. |
| Conflits d’intérêts | 5.6 Un Candidat ne doit pas avoir de conflit d’intérêts. Tout Candidat en situation de conflit d’intérêts doit être disqualifié, sauf si le conflit d’intérêts a été atténué et si l’atténuation a été approuvée par la MCC. Le Maître d’ouvrage exige des Candidats et de l’Entrepreneur de défendre avant tout et à tout moment les intérêts du Maître d’ouvrage, d’éviter scrupuleusement toute possibilité de conflit, y compris avec d’autres activités ou avec les intérêts de leurs entreprises, et d’agir sans faire entrer en ligne de compte l’éventualité d’une mission ultérieure. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, un Candidat ou un Entrepreneur, y compris toutes les parties constituant ledit Candidat ou ledit Entrepreneur et tout sous-traitant et fournisseur d’une partie quelconque du Contrat, y compris des services connexes ainsi que leur personnel et leurs sociétés affiliées respectifs, peuvent être considérés comme ayant un conflit d’intérêts  et i) dans le cas d’un Candidat, ce dernier peut être disqualifié ou ii) dans le cas d’un Entrepreneur, le Contrat peut être résilié :1. s’il a au moins un associé détenant une majorité dominante en commun avec une ou plusieurs autres parties dans le processus prévu par le présent Dossier de préqualification ; ou
2. s’il a le même représentant légal qu’un autre Candidat dans le cadre de la présente procédure de préqualification ; ou
3. s’il a une relation directe ou indirecte (par l’intermédiaire d’une tierce partie commune) lui permettant d’avoir accès à des informations sur la préqualification d’un autre Candidat ou d’influencer celle-ci, ou d’influencer les décisions du Maître d’ouvrage concernant la présente procédure de préqualification ; ou
4. s’il participe à plusieurs Demandes dans le cadre de ce processus de préqualification ; la participation d’un Candidat à plusieurs Demandes entraînera la disqualification de toutes les Demandes auxquelles participe la partie concernée ; toutefois, cette disposition ne limite pas l’inclusion du même sous-traitant dans plusieurs Demandes ; ou
5. s’il est associé ou a été associé par le passé à une personne physique ou morale, ou à l’une de ses sociétés affiliées, qui a été engagée pour fournir des services de consultant en vue de la préparation de la conception, des spécifications techniques ou d’autres documents à utiliser pour le processus de sélection dans le cadre de la procédure de passation de marchés et de la réalisation des Travaux en vertu du Contrat ; ou
6. si l’une quelconque de ses sociétés affiliées a été engagée (ou est proposée pour être engagée) par le Maître d’ouvrage comme Ingénieur ou Chef de projet dans le cadre des Travaux faisant l’objet de la présente procédure de préqualification ; ou
7. s’il est lui-même ou a des relations d’affaires ou un lien de parenté avec i) un membre du Conseil d’administration ou du personnel du Maître d’ouvrage, ii) un membre du personnel de l’entité responsable de la mise en œuvre du projet, ou iii) l’Agent de passation des marchés, l’Agent financier ou le Vérificateur (tel que défini dans le Compact ou les accords connexes) engagé par le Maître d’ouvrage au titre du Compact, à condition qu’il participe directement ou indirectement à une quelconque partie de A) la préparation du présent Dossier de préqualification, B) du processus de sélection dans le cadre de la présente procédure de préqualification ou C) de la supervision du Contrat, sauf si le conflit né d’une telle relation a été résolu d’une manière jugée acceptable par la MCC ; ou
8. l’une quelconque de ses sociétés affiliées a été ou est engagée par le Maître d’ouvrage en tant qu’Entité de mise en oeuvre, Agent de passation des marchés, Agent financier ou Vérificateur en vertu du Compact.

Les Candidats sont tenus de divulguer toute situation de conflit d’intérêts réel ou potentiel qui affecte leur capacité à servir au mieux les intérêts du Maître d’ouvrage ou qui pourrait raisonnablement être perçue comme ayant cet effet. Ne pas divulguer une telle situation peut entraîner la disqualification du Candidat ou la résiliation du Contrat. |
| Inéligibilité | 5.7 Un Candidat, toutes les entités qui le composent, tout sous-traitant et fournisseur d’une partie du Contrat, y compris des services connexes, ainsi que leur personnel et sociétés affiliées respectifs ne doivent pas être une personne ou une entité a) frappée par une déclaration d’inéligibilité pour cause de coercition, collusion, corruption, fraude, obstruction d’enquêtes sur des allégations de fraude ou de corruption, ou de pratiques interdites prévues à l’alinéa 3.1 des IC ci-dessus, ou b) ayant été déclarée inéligible pour participer à une passation de marché conformément aux procédures définies dans la Partie 10 des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC (Procédures de vérification de l’admissibilité) qui peuvent être consultées sur le site web de la MCC). De même, toute entité établie ou ayant son siège social ou une part importante de ses activités dans un pays soumis aux sanctions ou restrictions imposées par la législation ou la politique américaine, ne sera pas habilitée à participer à la présente procédure de passation de marchés.  |
|  | 5.8 Un Candidat, toutes les entités composant le Candidat ou l’Entrepreneur, et tous sous-traitants ou fournisseurs pour une partie quelconque du Contrat, y compris des services connexes, ainsi que leurs sociétés affiliées et personnel respectifs qui ne sont pas rendus inéligibles pour l’un des motifs visés à la présente Section 5 seront néanmoins exclus de la procédure si :1. conformément à la loi et aux règlements, le Gouvernement interdit les relations commerciales avec le pays du Candidat (y compris ses associés, sous-traitants et fournisseurs, ainsi que leurs sociétés affiliées respectives) ; ou
2. en application d’une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Gouvernement interdit toute importation de biens en provenance du pays du Candidat (y compris ses associés, sous-traitants et fournisseurs, ainsi que leurs sociétés affiliées respectives) ou tout paiement aux entités présentes dans ledit pays ; ou
3. le Candidat, toutes parties constituant le Candidat, tout sous-traitant ou fournisseur, ou leurs sociétés affiliées ou personnel respectifs sont considérés comme inéligibles par la MCC en vertu d’une politique ou d’une directive susceptible d’être en vigueur à un quelconque moment, telle que publiée sur le site web de la MCC.
 |
|  | 5.9 Les Candidats doivent également satisfaire à tous les autres critères d’éligibilité prévus dans les Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC. Si un Candidat a l’intention de s’associer à une autre partie, dans ce cas cette partie sera également soumise aux critères d’éligibilité énoncés dans le présent Dossier de préqualification et dans les Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC. |
| Preuve du maintien de leur éligibilité | 5.10 Les Candidats et toutes parties constituant le Candidat, et l’Entrepreneur, doivent fournir des éléments de preuve attestant du maintien de leur éligibilité, d’une manière jugée satisfaisante par le Maître d’ouvrage, selon les exigences raisonnables de ce dernier. |
| Commissions et primes | 5.11 Le Candidat communiquera les renseignements sur les commissions et primes éventuellement réglées ou devant être réglées en rapport avec la présente procédure de passation de marchés ou en rapport avec sa Demande et, pendant la période d’exécution du Contrat, si le marché a été adjugé à ce Candidat, en réponse à toute demande conforme aux stipulations du présent Dossier de préqualification. |
| 6. Matériaux, équipements et services répondant aux critères requis | 6.1 Les matériaux, équipements et services à fournir au titre du Contrat peuvent provenir de n’importe quel pays, sous réserve du respect des mêmes restrictions énoncées à l’égard des Candidats et de leurs associés et leur personnel respectifs, conformément à l’alinéa 5.3 des IC. À la demande du Maître d’ouvrage, les Candidats devront fournir une preuve du pays d’origine des matériaux, équipements et services. |
|  | 6.2 Aux fins de l’alinéa 6.1 des IC ci-dessus, « provenance » signifie le lieu où les matériaux et les équipements ont été extraits, cultivés, produits, fabriqués ou traités, et à partir duquel les services sont fournis. Les matériaux et les équipements sont produits lors de la création, grâce à un processus de fabrication, traitement ou assemblage important ou substantiel, d’un produit fini ayant une valeur commerciale dont les caractéristiques, l’usage et l’utilité sont très différents des composants d’origine qui entrent dans sa fabrication.6.3 La provenance des matériaux, des équipements et des services est distincte de la nationalité du Candidat. |
|  | B. Contenu du Dossier de préqualification |
| 7. Sections du Dossier de préqualification | 7.1 Le présent Dossier de préqualification est composé des Parties 1 et 2 comprenant toutes les sections énoncées ci-dessous, et doit être lu conjointement avec tout Addendum émis conformément à la Clause 9 des IC. |
|  | **PARTIE 1 Procédures de préqualification*** Section II Instructions aux Candidats (IC)
* Section II Fiche de Données de la Procédure de Préqualification (FDPP)
* Section II. Critères et exigences de qualification
* Section IV Formulaires de demande

**PARTIE 2 Énoncé des Travaux*** Section V Objet des Travaux

7.2 L’Invitation à soumettre une demande de préqualification émis par le Maître d’ouvrage ne fait pas partie du présent Dossier de préqualification. |
|  | 7.3 Le Maître d’ouvrage n’est pas responsable de l’exhaustivité du Dossier de préqualification et de ses Addenda, s’ils ne proviennent pas directement du Maître d’ouvrage. |
|  | 7.4 Le Candidat est tenu d’examiner toutes les instructions, tous les formulaires et tous les termes du présent Dossier de préqualification et de fournir toutes les informations ou tous les documents requis par le présent Dossier de préqualification. Le fait de ne pas fournir toutes les informations ou tous les documents demandés peut entraîner le rejet de la Demande. |
| 8. Clarification concernant le Dossier de préqualification | 8.1 Tout candidat potentiel ayant besoin de précisions sur le présent Dossier de préqualification doit contacter le Maître d’ouvrage par écrit à l’adresse du Maître d’ouvrage **indiquée dans la FDPP**.Le Maître d’ouvrage répondra par écrit à toute demande de clarification, à condition que cette demande soit reçue dans le nombre de jours **indiqué dans la FDPP** avant la date limite de soumission des Demandes. Le Maître d’ouvrage publiera les réponses sur son site web, et notamment une brève description de la demande mais sans en identifier la source, au plus tard dans **le nombre de jours indiqué dans la FDPP** avant la date de limite de soumission des Demandes. Si la clarification entraîne des modifications du présent Dossier de préqualification, le Maître d’ouvrage modifiera le présent Dossier de préqualification en suivant la procédure prévue à la Clause 9 des IC et conformément aux dispositions de l’alinéa 18.2 des IC. |
| 9. Modification du Dossier de préqualification | 9.1 À tout moment avant la date limite de soumission des Demandes, le Maître d’ouvrage peut modifier la présente Dossier de préqualification en publiant des Addenda. |
|  | 9.2 Tout Addendum publié fait partie du présent Dossier de préqualification et est publié sur le site web du Maître d’ouvrage. |
|  | 9.3 Afin de donner aux Candidats potentiels un délai raisonnable pour prendre en compte un Addendum dans la préparation de leur Demande, le Maître d’ouvrage peut, à sa seule discrétion, prolonger la date limite de soumission des Demandes. |
|  | C. Préparation des Demandes |
| 10. Coût des Demandes | 10.1 Le Candidat prend en charge tous les coûts liés à la préparation et à la présentation de sa Demande. Le Maître d'ouvrage décline toute responsabilité concernant ces coûts, quel que soit le déroulement ou le résultat de la procédure de préqualification et de tout appel d'offres ultérieur. |
| 11. Langue de la Demande | 11.1 La Demande, ainsi que toute la correspondance et les documents relatifs à la Demande échangés par le Candidat et le Maître d’ouvrage, sont rédigés en anglais. Les pièces justificatives et les brochures imprimées faisant partie intégrante de la Demande peuvent être dans une autre langue, à condition d’être accompagnés d’une traduction précise en anglais des passages importants, auquel cas la version anglaise fait foi. |
| 12. Documents constituant la Demande | 12.1 La Demande comprend les éléments suivants :a) Formulaire de soumission de la Demande, conformément à la Clause 13 ;b) des preuves documentaires établissant que le Candidat satisfait aux critères de préqualification, conformément à la Clause 14 des IC ;c) des preuves documentaires établissant les qualifications du Candidat, conformément à Clause 15 des IC ; etd) tout autre document requis conformément aux dispositions de la **FDPP**,et doit être signé conformément à l’alinéa 16.1 des IC. |
| 13. Formulaire de soumission de la Demande | 13.1 Le Candidat prépare un Formulaire de soumission de la Demande en utilisant le formulaire fourni à la Section IV, Formulaires de demande. Ce formulaire doit être rempli dans son intégralité et sans modification de sa présentation. |
| 14. Documents établissant l’éligibilité du Candidat | 14.1 Pour établir son éligibilité conformément à la Clause 5 des IC, le Candidat doit remplir les déclarations d’éligibilité figurant dans le Formulaire de soumission de la Demande et les formulaires ELI (Éligibilité) 1, 2 et 3 fournis à la Section IV, Formulaires de Demande. |
| 15. Documents établissant les qualifications du Candidat | 15.1 Pour établir ses qualifications pour exécuter le(s) contrat(s) proposé(s) conformément à la Section III, Critères et exigences de qualification, le Candidat doit fournir les informations demandées dans les Formulaires de demande correspondants **spécifiés dans la FDPP** et fournis à la Section IV, Formulaires de demande. |
| 16. Signature de la Demande et nombre d’exemplaires | 16.1 Le Candidat prépare un original des documents constitutifs de la Demande, tel que décrit à la clause 12 des IS, en indiquant clairement la mention « **Original** ». L’original de la Demande est dactylographié ou écrit à l’encre indélébile et est signé par une personne dûment autorisée à signer au nom du Candidat. Cette autorisation consiste en une confirmation écrite comme spécifié dans la FDPP et est jointe à la Demande.16.2 En outre, le Candidat remet des copies de la Demande originale signée, selon le nombre **spécifié dans la FDPP** et inscrit clairement la mention **«** **Copie »**. En cas de différences entre l’original et les copies, l’original fait foi. |
|  | D. Présentation des demandes |
| 17. Cachetage et identification des Demandes | 17.1 Le Candidat joint l’original et les copies de la Demande dans une enveloppe scellée qui doit :a) porter le nom et l’adresse du Candidat ;b) être adressée au Maître d’ouvrage, conformément à l’alinéa 18.1 des IC ; etc) porter l’identification spécifique de ce processus de préqualification indiquée à l’**alinéa 1.1 de la FDPP**. |
|  | 17.2 Si l’enveloppe n’est pas scellée et marquée comme il se doit, le Maître d’ouvrage n’assume aucune responsabilité en cas de perte ou d’ouverture prématurée de la Demande. |
| 18. Date limite de soumission des Demandes | 18.1 Les Demandes doivent être reçues par le Maître d’ouvrage à l’adresse et au plus tard à la date et à l’heure **indiquées dans la FDPP. Les Demandes électroniques [sont/ne sont pas] acceptées.**18.2 Le Maître d’ouvrage peut, à sa seule discrétion, reporter la date limite de soumission des Demandes, en modifiant le présent Dossier de préqualification conformément aux stipulations de la clause 9 des IC, auquel cas tous les droits et obligations du Maître d’ouvrage et des Candidats régis par la date limite antérieure seront régis par la nouvelle date limite. . |
| 19. Demandes en retard | 19.1 Toute Demande reçue par le Maître d’ouvrage après la date limite de soumission des Demandes prescrite conformément à la clause 18 des IC sera traitée comme **indiqué dans la FDPP**. |
| 20. Procès-verbal de la séance d’ouverture des Demandes | 20.1 Le Maître d’ouvrage établit un procès-verbal de la séance d’ouverture des Demandes qui contient, au minimum, le nom des Candidats. Une copie du procès-verbal est conservée par le Maître d’ouvrage et distribuée à tous les Candidats. |
|  | E. Procédures d’examen des Demandes |
| 21. Confidentialité | 21.1 Du moment de l’ouverture des Demandes au moment de l’adjudication du Contrat, les Candidats ne sont autorisés à contacter le Maître d’ouvrage sur aucune question relative à leurs Demandes Les informations relatives à l’examen des Demandes et la recommandation de préqualification ne doivent pas être divulguées aux Candidats ou à toute autre personne non officiellement concernée par ce processus jusqu’à ce que la notification de préqualification soit transmise à tous les Candidats.  |
|  | 21.2 Toute tentative ou initiative d’un Candidat visant à influencer le Maître d’ouvrage dans l’évaluation des Demandes ou la prise de décisions de préqualification peut entraîner le rejet de sa Demande et peut soumettre ledit Candidat à l’application des dispositions des politiques anti-fraude et anti-corruption du Gouvernement, du Maître d’ouvrage et de la MCC, ainsi qu’à la mise en œuvre d’autres sanctions et mesures correctives dans la mesure où de telles dispositions le prévoient. |
|  | 21.3 Nonobstant les stipulations susmentionnées, si entre la date d’ouverture des plis et la date de la préqualification, un Candidat souhaite entrer en contact avec le Maître d’ouvrage pour des motifs ayant trait à la procédure de préqualification, il doit le faire par écrit à l’adresse **indiquée dans la FDPP**. |
| 22. Clarification concernant les Candidatures | 22.1 Afin de faciliter l’examen des Demandes, le Maître d’ouvrage peut, à son entière discrétion, demander à un Candidat de clarifier certains points de sa Demande. Toute clarification soumise par un Candidat qui n’est pas une réponse à une demande adressée audit Candidat par le Maître d’ouvrage doit être rejetée. Les demandes de clarification du Maître d’ouvrage et les réponses du Candidat doivent être sous forme écrite.  |
|  | 22.2 Au cas où un Candidat ne fournit pas de clarifications sur sa Demande à la date et à l’heure définies dans la demande de clarification du Maître d’ouvrage, la Demande dudit Candidat est examinée sur la base des informations et des documents disponibles au moment de l’examen de la Demande. |
| 23. Recevabilité des Demandes | 23.1 Le Maître d’ouvrage peut rejeter toute Demande qui ne répond pas aux exigences du présent Dossier de préqualification. |
| 24. Pas de marge de préférence | 24.1 Conformément aux Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC, aucune marge de préférence ne peut être accordée aux Candidats originaires du pays du Maître d’ouvrage  |
| 25. Sous-traitants | 25.1 Les Candidats qui envisagent de sous-traiter l’une des activités essentielles indiquées à la Section III, Critères et exigences de qualification, doivent spécifier la ou les activités ou parties de Travaux devant être sous-traitées dans le Formulaire de soumission de la Demande. Les Candidats doivent clairement identifier les sous-traitants spécialisés proposés dans les formulaires ELI-2 et EXP (expérience) 1-5 figurant à la Section IV. Ce(s) sous-traitant(s) spécialisé(s) proposé(s) doit (doivent) répondre aux exigences de qualification correspondantes spécifiées à la Clause 5 des IC et à la Section III, Critères et exigences de qualification.Étant donné que le processus de préqualification implique l’approbation de toute l’équipe, le Candidat n’est pas autorisé à remplacer son ou ses sous-traitants après la préqualification. Toutefois, un Candidat préqualifié sera autorisé à introduire de nouveaux sous-traitants au moment de la soumission de son offre à la discrétion du Maître d’ouvrage. |
|  | 25.2 À l’heure actuelle, le Maître d’ouvrage n’a pas l’intention d’exécuter certaines parties spécifiques des Travaux par des sous-traitants sélectionnés à l’avance par le Maître d’ouvrage (sous-traitants désignés), sauf **indication** contraire **dans la FDPP.** |
|  | F. Examen des Demandes et préqualification des Candidats |
| 26. Examen des Demandes | 26.1 Le Maître d’ouvrage utilisera les facteurs, méthodes, critères et exigences définis à la Section III, Critères et exigences de qualification, pour examiner les qualifications des Candidats. Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de renoncer à des écarts mineurs par rapport aux critères de qualification s'ils n'affectent pas sensiblement la capacité d'un Candidat à exécuter le Contrat. |
|  | 26.2 Seules les qualifications des sous-traitants qui ont été identifiées dans la Demande peuvent être prises en compte dans l’évaluation d’un Candidat. Toutefois, l'expérience générale et les ressources financières des sous-traitants ne peuvent être cumulées avec celles du Candidat aux fins de la préqualification du Candidat. L’expérience générale et les ressources financières des membres d’une coentreprise ou d’un autre consortium sont examinées ensemble en considérant tous les membres comme solidairement responsables.  |
|  | 26.3 En cas de marchés multiples, le Maître d'ouvrage préqualifiera chaque Candidat pour le nombre maximum et les types de marchés pour lesquels celui-ci répond à la totalité des exigences pertinentes de ces Contrats, comme spécifié à la Section III, Critères et exigences de qualification, et dans la **FDPP**. |
| 27. Vérification des performances passées et des références du Candidat | 27.1 Conformément aux Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC, les performances du Candidat dans le cadre de contrats antérieurs seront prises en compte pour déterminer si le Candidat est qualifié pour se voir attribuer le Contrat.  Le Maître d’ouvrage se réserve le droit de vérifier les références de tout contrat antérieur, fournies par le Candidat ou d’utiliser toute autre source. Si le Candidat (y compris tout associé ou membre de sa coentreprise/de son association) est ou a été partie à un contrat financé par la MCC (soit directement par la MCC ou par l’intermédiaire d’une Entité du Millennium Challenge Account, n’importe où dans le monde), que ce soit en qualité d’entrepreneur principal, de société affiliée, d’associé ou de succursale, de sous-traitant ou à tout autre titre, le Candidat doit signaler le contrat dans sa liste de références jointe à sa Demande, en utilisant le Formulaire de Demande REF1 : Références des Contrats financés par la MCC. L’absence de tels contrats dans la liste peut amener le Maître d’ouvrage à émettre une appréciation négative concernant les performances passées du Candidat. Cependant, le fait de ne pas indiquer de tels contrats parce que le Candidat (y compris tout associé ou membre de sa coentreprise/de son association) n’a pas été partie à de tels contrats ne justifiera pas une appréciation négative de la part du Maître d’ouvrage concernant les performances passées du Candidat. En d’autres termes, il n’est pas absolument nécessaire de justifier d’antécédents liés à un contrat financé par la MCC. Le Maître d’ouvrage vérifiera les références, notamment les rapports d’évaluation des performances passées du Candidat, saisis dans le Système d’évaluation des performances passées de l’entreprise (SEPPE) de la MCC. Une décision négative du Maître d’ouvrage concernant les capacités du Candidat à exécuter le Contrat qui sera attribué peut constituer, à la seule discrétion du Maître d’ouvrage, un motif de disqualification du Candidat.  |
| 28. Droit du Maître d’ouvrage d’accepter ou de refuser les Demandes | 28.1 Le Maître d’ouvrage se réserve le droit d’accepter ou de rejeter toute Demande, d’annuler la procédure de préqualification et de rejeter toutes les Demandes à tout moment, sans encourir de ce fait aucune responsabilité envers les Candidats. En cas d’annulation, le Maître d’ouvrage n’a aucune obligation d’informer les Candidats des motifs de ses actions. |
| 29. Préqualification des Candidats | 29.1 Tous les Candidats dont la Demande satisfait ou dépasse largement les exigences de qualification spécifiées seront préqualifiés par le Maître d’ouvrage. |
| 30. Notification de préqualification | 30.1 Lorsque le Maître d’ouvrage a terminé l’examen des Demandes, il communique par écrit à tous les Candidats les noms des Candidats qui ont été préqualifiés. La liste des Candidats préqualifiés est également publiée sur le site Internet du Maître d’ouvrage. |
| 31. Invitation à soumissionner | 31.1 Le Maître d'ouvrage invite tous les Candidats préqualifiés à soumettre une offre. |
|  | 31.2 Les Candidats sont tenus de fournir une Garantie d’offre jugée acceptable par le Maître d’ouvrage sous la forme et pour le montant qui seront spécifiés dans le dossier d’appel d'offres correspondant, et le soumissionnaire retenu est tenu de fournir une garantie d’exécution qui sera spécifiée dans le dossier d’appel d'offres et le Contrat proposé. |
| 32. Changements dans les qualifications des Candidats | 32.1 Tout changement dans la structure ou l’organisation d'un Candidat qui serait intervenu après sa préqualification conformément à la clause 29 des IC et son invitation à soumissionner est soumis à l'approbation écrite du Maître d'ouvrage avant la date limite de soumission des offres. Cette approbation sera refusée si, à la suite du changement, le Candidat ne satisfait plus substantiellement aux critères de qualification énoncés dans la Section III, Critères et exigences de qualification, ou si, de l’avis du Maître d’ouvrage, il peut en résulter une réduction substantielle de la concurrence. Toute modification de ce type doit être soumise au Maître d’ouvrage au plus tard 14 jours après la date de l’invitation à soumissionner. |
| 33. Validité de la préqualification | 33.1 La préqualification effectuée dans le cadre de ce processus de passation de marché est valable pour les offres relatives aux secteurs **indiqués dans la FDPP dans le** nombre de jours **indiqué dans la FDPP** ; le Maître d’ouvrage fera de son mieux pour lancer le processus d’appel d'offres dans ce délai. Le Maître d'ouvrage ne garantit pas qu'un appel d'offres sera lancé pendant cette période, et ne sera pas tenu de payer des frais à un Candidat si aucun appel d'offres n'est lancé. Par la suite, toutes les préqualifications expireront et un nouveau processus de préqualification pourra être mené. |
| 34. Demandes de renseignements concernant la procédure de préqualification | 34.1 Après réception de la notification prévue à la clause 30 des IC, si un Candidat non retenu souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa Demande n’a pas été présélectionnée, il doit adresser sa demande au Maître d’ouvrage après cette notification à l’adresse indiquée dans la **FDPP**. Le Maître d’ouvrage répondra rapidement par écrit et/ou lors d’une réunion de débriefing, au choix du Maître d’ouvrage. Le Candidat prend en charge tous les frais de participation à ce débriefing. |
| 35. Contestation de la validité d’une préqualification[[4]](#footnote-4) | 35.1 Les Candidats ne pourront contester les résultats d’une procédure d’appel d’offres qu’en respectant les règles fixées dans le Système de contestation des Soumissionnaires mis en place par le Maître d’ouvrage et approuvé par la MCC. Les règles et dispositions du Système de contestation des soumissionnaires sont tel que publié sur le site web du Maître d’ouvrage, **indiqué dans la FDPP.** |

**Section II Fiche de Données de la Procédure de Préqualification**

|  |
| --- |
| 1. **Généralités**
 |
| **IC****Définitions** | f) « Compact » désigne le Millennium Challenge Compact conclu le [**date**] entre les États-Unis d’Amérique, agissant par l’intermédiaire de la Millennium Challenge Corporation, et le Gouvernement, tel qu’éventuellement modifié ultérieurement.n) « Gouvernement » désigne le gouvernement de/du/des **[pays]**. |
| **IC 1.1** | Le Maître d’ouvrage est : ***[insérer le nom complet et l’adresse].***  |
| **IC 1.1** | La liste des Contrats est : ***[insérer la liste des contrats pour lesquels le Dossier de préqualification est émis et le numéro de chacun].***Numéro de préqualification : ***[insérer le nom de l’Entité MCA]*** n° ***[insérer le numéro du processus]***. |
| **B. Contenu du Dossier de préqualification** |
| **IC 8.1** | À **des fins de clarification,** l’adresse du Maître d’ouvrage est la suivante :Nom du Maître d’ouvrage :À l’attention de : Adresse de la rue : Ville et pays :Numéro de télécopie :Adresse électronique :  |
| **IC 8.1** | La demande d’éclaircissement doit être reçue par le Maître d’ouvrage au plus tard ***[nombre de jours]*** avant la date limite de soumission des Demandes.Le Maître d’ouvrage répond aux demandes d’éclaircissement au plus tard ***[nombre de jours]*** avant la date limite de soumission des Demandes. |
| **C. Préparation des Demandes** |
| **IC 12.1(d)** | Les documents supplémentaires suivants sont requis dans le cadre de la Demande :***[Insérer la liste des documents supplémentaires requis ou indiquer « Aucun » ].*** |
| **IC 15.1** | Les formulaires suivants doivent être remplis dans le cadre de la Demande afin d’établir les qualifications du Candidat :Formulaire CON-1 : Antécédents d’inexécution de contratsFormulaire FIN-1 : Situation financièreFormulaire FIN-2 : Chiffre d’affaires annuel moyenFormulaire FIN-3 : Ressources financièresFormulaire FIN-4 : Engagements contractuels actuels/Travaux en coursFormulaire EXP-1 : Expérience générale dans le domaine de la constructionFormulaire EXP-2 : Expérience similaire dans le domaine de la constructionFormulaire EXP-3 : Expérience spécifique dans le domaine de la constructionFormulaire EXP-5 : Expérience en matière de gestion de l’impact environnemental et social (E&S)Formulaire EXP-5 : Expérience dans la gestion en matière de santé et de sécurité (S&S)Formulaire REF-1 : Références des Contrats financés par la MCC.Formulaire REF-2 : Références des contrats non financés par le MCC |
| **IC 16.1** | La confirmation écrite de l’habilitation à signer au nom du Candidat consiste en : [***insérer les détails ici***]. |
| **IC 16.2** | En plus d’un original en anglais, le nombre de copies à soumettre avec la Demande est de : ***[insérer la quantité en mots et en chiffres]*** copies en anglais.La version anglaise de l’offre est également fournie sur un CD. |
| **D. Présentation des Demandes** |
| **ITA 18.1** | Les Demandes **[peuvent/ne peuvent pas]** être soumises par voie électronique.**[Inclure les informations suivantes uniquement si les Demandes peuvent être soumises par voie électronique, autrement supprimer]****Les Candidats peuvent soumettre leur Demande par voie électronique.**L’annexe 1 de la présente section II (Fiche de Données de la Procédure de Préqualification) décrit la procédure complète de soumission électronique des demandes. Toute Demande soumise par voie électronique doit être reçue à l’adresse indiquée à l’Annexe 1 de la Section II (Fiche de Données de la Procédure de Préqualification) avant la date limite de soumission des demandes spécifiée à l’alinéa 18.1 des IC.Les Candidats sont informés que le Maître d’ouvrage n'est pas responsable des retards ou des défauts dans la réception ou le téléchargement de toute Demande soumise par voie électronique.Pour les demandes soumises sur support papier, l’adresse du Maître d’ouvrage est la suivante :Nom du Maître d’ouvrage :À l’attention de : Adresse de la rue : Ville et pays :Numéro de télécopie :Adresse électronique :: La date limite de soumission des Demandes est :Date : ***[insérer la date]***Heure : ***[insérer l’heure, par exemple, 10h00]***, (***[insérer le nom du pays]*** heure locale). |
|  |  |
| **IC 19.1** | Toute Demande reçue avec retard est déclarée en retard, rejetée et renvoyée sans être ouverte au Candidat. |
| **E. Procédures d’examen des Demandes** |
| **IC 21.3** | Pour contacter le Maître d’ouvrage sur toute question relative à la procédure de préqualification, l’adresse à utiliser est la suivante : Adresse de la rue : Ville et pays :Numéro de télécopie :Adresse électronique : |
| **IC 25.2** | À ce stade, le Maître d’ouvrage ***[insérer « a l’intention » ou « n’a pas l’intention »]*** de sélectionner des sous-traitants désignés.***(Si la disposition qui précède indique « a l’intention », indiquer les parties spécifiques des Travaux et les sous-traitants respectifs).*** |
| **F. Examen des Demandes et préqualification des candidats** |
| **IC 26.3** | Les Candidats sont évalués pour chacun des ***[indiquer le nom du lot, le cas échéant]*** indiqués dans leur(s) Demande(s). Si un Candidat souhaite être préqualifié pour plus d’un lot, il doit remplir les conditions requises pour tous les ***[lots]*** indiqués dans sa ou ses Demandes. |
| **IC 33.1** | La préqualification par le biais de ce processus est valable pour :***[définir les offres et les secteurs sur lesquels porte la préqualification].***Cette préqualification est valable jusqu’au :***[indiquer le nombre de jours de validité de la préqualification]*** |
| **IC 34.1** |  **Uniquement à titre d'information,** l'adresse du Maître d'ouvrage est :Nom du Maître d’ouvrage :À l’attention de : Adresse de la rue : Ville et pays :Numéro de télécopie :Adresse électronique :  |
| **IC 35.1** | Une description du système de contestation des soumissionnaires du Maître d’ouvrage est disponible sur le site web suivant : ***[insérer l’adresse du site web du Maître d’ouvrage où le système de contestation des soumissionnaires est décrit].*** |

**Annexe 1 à la Section II - Fiche de Données de la Procédure de Préqualification**

**Procédure de soumission électronique des Demandes**

1. Chaque Candidat recevra un Lien de demande de fichier (par courriel), un lien électronique permettant de télécharger sa soumission lorsqu’il demande le Dossier de préqualification. Le Candidat doit utiliser ce lien, et uniquement celui-ci, pour soumettre sa Demande.
2. La Demande doit être soumise uniquement via le Lien de demande de fichier. Les Demandes soumises par courrier électronique ne sont pas acceptées. De plus, la Demande doit être soumise avant la date limite de soumission des Demandes. Un Candidat qui ne soumet qu’une partie de sa Demande via le Lien de demande de fichier et toute autre partie requise de son Offre par courrier électronique ou sur support papier verra sa Demande rejetée.
3. Le Lien de demande de fichier expire automatiquement à la date limite de dépôt de la Demande, spécifiée à l’alinéa 18.1 des IC. Aucune prorogation n’est prévue après l’expiration.
4. Tous les documents soumis doivent être en format pdf ou Microsoft Word ou Excel, selon le cas. Aucun fichier ou dossier compressé n’est accepté, donc les documents soumis dans n’importe quel format archivé et/ou compressé (compressé par WinZip, y compris toute application de la famille zip-, WinRAR, 7z, 7zX, ou tout autre format similaire) ne seront pas acceptés.
5. Les Candidats doivent utiliser le cadre des noms de fichiers pour leurs Demandes comme suit : ***[Nom du Candidat]*** - Dossier de préqualification n° ***[insérer le numéro de Dossier de préqualification]***
6. Chaque document téléchargé (en tant que partie ou totalité de la Demande) ne doit pas dépasser 10 Go.
7. Les Candidats sont informés que la capacité de leur bande passante Internet déterminera la vitesse à laquelle leurs Demandes seront téléchargées via le Lien de demande de fichiers. Il est donc conseillé aux Candidats de commencer le processus de téléchargement de leurs demandes via le Lien de demande de fichiers en temps utile avant la date limite de soumission des Demandes. Comme indiqué ci-dessus, ce lien expirera à l’heure de clôture du dépôt des Demandes, et ne pourra en aucun cas être rouvert.

**Section III Critères et exigences de qualification**

Cette section contient tous les critères que le Maître d’ouvrage doit utiliser pour examiner les Demandes et qualifier les Candidats. Conformément à la clause 26 des IC, aucun autre critère ne doit être utilisé. Le Candidat fournit toutes les informations demandées dans les formulaires fournis à la Section IV, Formulaires de demande. Cet examen est fondé sur les informations fournies par le Candidat dans ces formulaires, sur les performances passées du Candidat, sur les autres références et toutes autres sources d’informations, à la seule discrétion du Maître d’ouvrage pour confirmer et vérifier les qualifications du Candidat et les déclarations qu’il a faites dans sa Demande.

*Examen des qualifications.* Ce processus sera mené pour déterminer si le Candidat satisfait aux exigences de qualification énumérées à la clause 26 des IC , et à la Section 2.0 ci-dessous. Cette décision doit être fondée sur un examen des preuves documentaires des qualifications du Candidat soumises par celui-ci, tel que prévu à la Section IV. Formulaires de soumission, ainsi que sur les performances passées du Candidat et l’examen de ses références et de toute autre source, à la discrétion du Maître d’ouvrage. Toutes les exigences de qualification seront jugées comme étant satisfaites ou non satisfaites. Une décision favorable concernant les qualifications du Candidat est une condition préalable à l’adjudication du Contrat au Candidat.

*Lots multiples (contrats)*. Si un Candidat souhaite soumettre des offres pour plusieurs lots (contrats), l’examen de préqualification comprendra également une évaluation de la capacité du Candidat à satisfaire à l’ensemble des exigences de qualification.

*Références et examen des performances passées.* Conformément à la clause 27 des IC, les performances du Candidat dans le cadre de contrats antérieurs seront prises en compte pour déterminer si le Candidat est qualifié pour se voir attribuer le Contrat. Le Maître d’ouvrage se réserve le droit de vérifier les références de tout contrat antérieur, fournies par le Candidat ou d’utiliser toute autre source. Si le Candidat (y compris tout associé ou membre de sa coentreprise/de son association) est ou a été partie à un contrat financé par la MCC (soit directement par la MCC ou par l’intermédiaire d’une Entité du Millennium Challenge Account, n’importe où dans le monde), que ce soit en qualité d’entrepreneur principal, de société affiliée, d’associé ou de succursale, de sous-traitant ou à tout autre titre, le Soumissionnaire doit signaler le contrat dans sa liste de références jointe à sa Demande, en utilisant le Formulaire de demande REF1 : Références des Contrats financés par la MCC. L’absence de tels contrats dans la liste peut amener le Maître d’ouvrage à émettre une appréciation négative concernant les performances passées du Candidat. Cependant, le fait de ne pas indiquer de tels contrats parce que le Candidat (y compris tout associé ou membre de sa coentreprise/de son association) n’a pas été partie à de tels contrats ne justifiera pas une appréciation négative de la part du Maître d’ouvrage concernant les performances passées du Candidat. En d’autres termes, il n’est pas absolument nécessaire de justifier d’antécédents liés à un contrat financé par la MCC. Le Maître d’ouvrage vérifiera les références, notamment les rapports d’évaluation des performances passées du Candidat, saisis dans le Système d’évaluation des performances passées de l’entreprise (SEPPE) de la MCC.

**2.0 Qualification**

**Documents établissant les qualifications du Candidat**

Le Candidat doit fournir les informations demandées dans les fiches d’information correspondantes figurant à la Section IV, Formulaires de demande, afin d’établir qu’il remplit les conditions fixées ci-dessous.

| ***Facteur*** | 2.1 Éligibilité |
| --- | --- |
|  | Exigence | Candidat | Documents requis |
| **Entité unique** | Coentreprise ou association |
| **Tous les membres combinés** | Chaque membre | **Au moins un membre** |
| 2.1.1 Nationalité | Nationalité conformément à l’alinéa 5.3 des IC. | Doit satisfaire aux exigences. | La coentreprise ou autre association existante ou envisagée doit répondre aux exigences. | Doit satisfaire aux exigences. | s.o | Formulaires ELI–1 et ELI-2, avec pièces jointes  |
| 2.1.2 Conflit d’intérêts | Aucun conflit d’intérêts tel que décrit dans l’alinéa 5.6 des IC. | Doit satisfaire aux exigences. | La coentreprise ou autre association existante ou envisagée doit répondre aux exigences. | Doit satisfaire aux exigences. | S.O. | Formulaire de soumission de la Demande |
| 2.1.3 Inéligibilité | Ne pas avoir été déclaré inéligible sur la base d’un des critères visés à la clause 5 des IC. | Doit satisfaire aux exigences. | La coentreprise ou autre association existante ou envisagée doit répondre aux exigences. | Doit satisfaire aux exigences.  | s.o | Formulaire de soumission de la Demande |
| 2.1.4 Entreprise publique | Respect des conditions de l’alinéa 5.4 des IC | Doit satisfaire aux exigences. | La coentreprise ou autre association existante ou envisagée doit répondre aux exigences. | Doit satisfaire aux exigences. | s.o | Formulaire ELI–3 |

| **Facteur** | 2.2 Antécédents d'inexécution de contrats |
| --- | --- |
|  | Exigence | Candidat | **Documents requis** |
| **Entité unique** | Coentreprise ou association |
| **Tous les membres combinés** | **Chaque membre** | **Au moins un membre** |
| Antécédents de défaut d’exécution de contrats | Aucun défaut d’exécution d’un contrat (y compris les contrats résiliés pour un motif valable) n’a été constaté au cours des cinq (5) dernières années avant la date limite de soumission des Demandes, tel que déterminé grâce aux informations sur l’ensemble des procédures, litiges, arbitrages, actions, réclamations, enquêtes ou différends entièrement réglés. Une procédure, un litige, un arbitrage, une action, une réclamation, une enquête ou un différend a été entièrement réglé(e) lorsqu’il/elle a été résolu(e) conformément au mécanisme de règlement des différends prévu au contrat et que toutes les voies de recours du Candidat ont été épuisées.  | Doit satisfaire elle-même aux exigences, y compris en tant que membre passé ou existant d’une coentreprise ou autre association (disposition non obligatoire si elle a été dans le passé membre d’une coentreprise ou autre association ayant une part de moins de vingt pour cent (20 %) dans le contrat) | s.o | Doit satisfaire elle-même aux exigences ou en tant que membre passé ou existant d’une coentreprise ou autre association (disposition non obligatoire si elle a été dans le passé membre d’une coentreprise ou autre association ayant une part de moins de vingt pour cent (20 %) dans le contrat) | s.o | Formulaire CON-1 |
| **2.2.2 Défaut de signature d’un Contrat** | Le défaut de signature d’un contrat après la réception d’une notification d’adjudication ne s’est pas produit au cours des cinq (5) dernières années. Tout écart doit être expliqué dans le formulaire de non-exécution de contrat. | Doit satisfaire aux exigences. | Doit satisfaire aux exigences. | Doit satisfaire aux exigences. | s.o | Formulaire CON-1 |
| 2.2.3 Litiges en cours | L’ensemble des procès, litiges, arbitrages, actions en justice, plaintes, enquêtes ou différends en instance, ne doit pas représenter plus de dix pour cent (10 %) des actifs nets du Candidat.  | Doit satisfaire elle-même aux exigences, y compris en tant que membre passé ou existant d’une coentreprise ou autre association (disposition non obligatoire si elle a été dans le passé membre d’une coentreprise ou autre association ayant une part de moins de vingt pour cent (20 %) dans le contrat) | s.o | Doit satisfaire elle-même aux exigences ou en tant que membre passé ou existant d’une coentreprise ou autre association (disposition non obligatoire si elle a été dans le passé membre d’une coentreprise ou autre association ayant une part de moins de vingt pour cent (20 %) dans le contrat) | s.o | Formulaire CON-1 |

| **Facteur** | 2.3 Situation financière[[5]](#footnote-5)/[[6]](#footnote-6) |
| --- | --- |
| **Sous-critère** | Critères | Documents requis |
| Exigences indicatives | Candidat |
| **Entité unique** | Coentreprise  |
| **Tous les membres combinés** | **Chaque membre** | **Au moins un membre** |
| 2.3.1 Antécédents financiers | Soumission des états financiers vérifiés, y compris les bilans, comptes de résultat et états des flux de trésorerie ou, si cela n’est pas requis par la législation du pays du Candidat, d’autres états financiers jugés acceptables par le Maître d’ouvrage, pour les cinq (5) dernières années, démontrant la solidité actuelle de la position financière du Candidat et sa rentabilité à long terme, et prouvant ce qui suit :1. Ratio d’endettement à court terme moyen (Actif à court terme/Passif à court terme) ≥ **[insérer ratio]**1. Ratio d’endettement moyen (Endettement total/Actif total) ≤ **[insérer ratio]**
 | Doit satisfaire aux exigences. | s.o | Doit satisfaire aux exigences. | s.o | Formulaire FIN-1 avec pièces jointes |
| 2.3.2 Chiffre d’affaires annuel moyen | Chiffre d'affaires annuel moyen minimal des activités de construction de [INSÉRER LA VALEUR], calculé comme le total des paiements certifiés reçus pour les contrats en cours ou terminés, au cours des cinq (5) dernières années. Les valeurs déterminant le chiffre d’affaires annuel des activités de construction doivent être démontrées dans les états financiers vérifiés (comptes de résultat) des cinq (5) dernières années et doivent être considérées comme données à titre indicatif. | Doit satisfaire aux exigences. | Doit satisfaire aux exigences. | Doit satisfaire 25 % des exigences. | Doit satisfaire 55 % des exigences. | Formulaire FIN-2 |
| 2.3.3 Ressources financières | Le Candidat doit prouver son accès à des ressources financières ou leur disponibilité, comme des avoirs liquides, des lignes de crédit et d’autres moyens financiers, autres que des paiements contractuels anticipés, afin de couvrir : i) les besoins en financement suivants :[INSÉRER LA VALEUR]et ii) les besoins en financement pour ce Contrat et les autres engagements en cours | Doit satisfaire aux exigences. | Doit satisfaire aux exigences. | Doit satisfaire25 % des exigences. | Doit satisfaire 55 % des exigences. | Formulaires FIN-3 et FIN-4 |

| **Facteur** | 2.4 Expérience |
| --- | --- |
| **Sous-critère** | Critères | Documents requis |
| **Exigences indicatives** | Candidat |
| **Entité unique** | **Coentreprise**  |
| **Tous les membres combinés** | **Chaque membre** | **Au moins un membre** |
| 2.4.1 Expérience générale | Expérience dans le cadre de contrats, à titre d’entrepreneur, de sous-traitant ou d’ensemblier au cours des 5 dernières années précédant la date limite de soumission des Demandes, avec un minimum de 9 mois d’activité par an.  | Doit satisfaire aux exigences.  | s.o | Doit satisfaire aux exigences  | s.o | Formulaire EXP-1 |
| **2.4.2 Expérience similaire** | Participation à titre d’entrepreneur, d’ensemblier ou de sous-traitant dans au moins [insérer chiffre \_\_\_\_\_\_\_\_ ( ) ] contrats au cours des [insérer chiffre\_\_\_\_\_\_\_ ( )] dernières années, avec une valeur minimum de [insérer montant \_\_\_\_\_\_\_\_ ( ) ] qui ont été menés à bien et achevés pour l’essentiel, et qui sont similaires aux Travaux proposés. La similitude porte sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies utilisées ou autres caractéristiques, telles que décrites à la Section V, Énoncé des Travaux. | Doit satisfaire aux exigences. |  s.o  | Doit satisfaire aux exigences |  s.o | Formulaire EXP-2 |
| 2.4.3 Expérience spécifique dans des activités essentielles  | Pour les contrats référencés ci-dessus ou autres contrats qui auraient été exécutés pendant la période mentionnée au point 2.4.2 ci-dessus, une expérience minimale dans les principales activités suivantes : 1. …..
 | Doit satisfaire aux exigences. | Doit satisfaire aux exigences. | s.o | Pour chaque activité essentielle énumérée, au moins un membre doit démontrer une expérience à un niveau égal à au moins 55 % du nombre, du volume ou du rythme de production requis spécifié. | Formulaire EXP-3 |
| **2.4.4 Expérience en matière de gestion environnementale et sociale** | Expérience suffisante dans la gestion des impacts environnementaux et sociaux dans le cadre de projets similaires au cours des cinq (5) dernières années avant la date limite de soumission des Demandes. | Doit satisfaire aux exigences. | Doit satisfaire aux exigences. | s.o | Doit satisfaire aux exigences. | EXP-4 |
| 2.4.5 Expérience en matière gestion de la santé et de la sécurité | Expérience suffisante dans la gestion des impacts sur la santé et la sécurité dans le cadre de projets similaires au cours des cinq (5) dernières années avant la date limite de soumission des Demandes.  | Doit satisfaire aux exigences. | Doit satisfaire aux exigences. | s.o | Doit satisfaire aux exigences. | EXP 5 |

**2.5 Équipement**

Le Candidat doit établir qu’il a, au moins, accès aux principaux équipements (qu’il possède ou loue) indiqués ci-dessous ou doit proposer d’autres équipements qui satisfont aux exigences du contrat :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°** | **Type et caractéristiques des équipements** | **Nombre minimum requis** |
| 1 |  |  |
| 2 |  |  |
| 3 |  |  |
| 4 |  |  |
| 5 |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Le Candidat doit fournir d'autres détails sur les équipements proposés en utilisant le formulaire TECH-6 de la Section IV. Formulaires de demande.

Les Candidats doivent fournir des informations dans la section consacrée à la méthode et au calendrier des travaux dans les Formulaires de demande, indiquant la manière dont les équipements seront utilisés dans le cas où lesdits Candidats se verraient attribuer plusieurs lots. Dans un tel cas, le Maître d’ouvrage se réserve le droit de demander au Candidat le remplacement ou l’ajout d’équipements si plusieurs lots lui sont attribués.

**2.6 Références et examen des performances passées**

Conformément à la clause 27 des IC, les performances du Candidat dans le cadre de contrats antérieurs seront prises en compte pour déterminer si le Soumissionnaire est qualifié pour se voir attribuer le Contrat. Le Maître d’ouvrage se réserve le droit de vérifier les références de tout contrat antérieur, fournies par le Candidat ou d’utiliser toute autre source. Si le Candidat (y compris tout associé ou membre de sa coentreprise/de son association) est ou a été partie à un contrat financé par la MCC (soit directement par la MCC ou par l’intermédiaire d’une Entité du Millennium Challenge Account, n’importe où dans le monde), que ce soit en qualité d’entrepreneur principal, de société affiliée, d’associé ou de succursale, de sous-traitant ou à tout autre titre, le Candidat doit signaler le contrat dans sa liste de références jointe à sa Demande, en utilisant le Formulaire de demande REF-1 : Références des Contrats financés par la MCC. L’absence de tels contrats dans la liste peut amener le Maître d’ouvrage à émettre une appréciation négative concernant les performances passées du Candidat. Cependant, le fait de ne pas indiquer de tels contrats parce que le Candidat (y compris tout associé ou membre de sa coentreprise/de son association) n’a pas été partie à de tels contrats ne justifiera pas une appréciation négative de la part du Maître d’ouvrage concernant les performances passées du Candidat. En d’autres termes, il n’est pas absolument nécessaire de justifier d’antécédents liés à un contrat financé par la MCC. Le Maître d’ouvrage vérifiera les références, notamment les rapports d’évaluation des performances passées du Candidat, saisis dans le Système d’évaluation des performances passées de l’entreprise (SEPPE) de la MCC.

Le Maître d’ouvrage se réserve le droit de contacter les références indiquées dans le Formulaire REF-1 et le Formulaire REF-2 ainsi que d’autres sources pour vérifier les références et les performances passées de l’entreprise.

**Section IV Formulaires de demande**

**Tableau des formulaires**

**Formulaire de soumission de la Demande 41**

**Formulaire ELI-1 : Fiche d’information sur le Candidat 44**

**Formulaire ELI-2 : Fiche d’information sur l’entreprise commune/association/sous-traitant 45**

**Formulaire ELI-3 : Formulaire de certification d’entreprise publique 46**

**Formulaire CON-1 : Antécédents d’inexécution de contrats 50**

**Formulaire FIN-1 : Situation financière 53**

**Formulaire FIN-2 : Chiffre d’affaires annuel moyen des activités de construction 54**

**Formulaire FIN-3 : Ressources financières 55**

**Formulaire FIN-4 : Engagements contractuels actuels/Travaux en cours 56**

**Formulaire EXP-1 : Expérience générale en construction 57**

**Formulaire EXP-2 : Expérience similaire dans le domaine de la construction 58**

**Formulaire EXP-3 : Expérience spécifique dans le domaine de la construction 59**

**Formulaire EXP-4 : Expérience en matière de gestion de l’impact environnemental et social (E&S) 60**

**Formulaire EXP-5 : Expérience en matière de gestion de l’impact sur la santé et la sécurité (S&S) 61**

**Formulaire REF-1 : Références des contrats financés par la MCC 62**

**Formulaire REF-2 : Références des contrats non financés par la MCC 63**

Formulaire de soumission de la Demande

Date : ***[insérer les jour, mois, année]***

À : ***[insérer le nom du Maître d’ouvrage]***

 Préqualification pour la construction de ***[insérer ici la description des travaux].***

Nous, soussignés, demandons à être préqualifiés pour le projet cité en objet, comme suit :

*[Indiquer le projet ou la ou les sections pour lesquels le Candidat souhaite être préqualifié]*

et déclarons et certifions que :

1) Nous avons examiné et n’émettons aucune réserve sur le Dossier de préqualification, y compris sur les addenda suivants émis conformément à la clause 9 des Instructions aux Candidats (IC) : ***[insérer le numéro et la date d’émission de chaque Addendum]****.*

2) Nous, y compris chacune des parties qui nous composent, chaque sous-traitant et fournisseur intervenant dans une partie quelconque du contrat proposé à l'issue de ce processus de préqualification, ainsi que notre personnel et leurs sociétés affiliées respectifs, sommes ressortissants de pays éligibles, conformément à l'alinéa 5.3 des IC : *[insérer la nationalité du Candidat, y compris celle de tous les membres lorsqu'il s'agit d'une coentreprise ou d'un consortium, et la nationalité de chaque sous-traitant et fournisseur de services connexes déjà identifiés, le cas échéant].*

3) Nous, y compris chacune des parties qui nous composent, chaque sous-traitant et fournisseur intervenant dans une partie quelconque du contrat proposé à l'issue de ce processus de préqualification, ainsi que notre personnel et leurs sociétés affiliées respectifs, n'avons aucun conflit d'intérêts, conformément à l'alinéa 5.6 des IC.

4) Nous, y compris chacune des parties qui nous composent, chaque sous-traitant et fournisseur intervenant dans toute partie du contrat proposé à l'issue de ce processus de préqualification, ainsi que notre personnel et leurs sociétés affiliées respectifs, n'avons pas été déclarés inéligibles par la Banque mondiale, le gouvernement des États-Unis ou en vertu des lois et règlements officiels du Gouvernement de/du/des ***[insérer le nom du Pays]***, ou par un acte de conformité à une décision du Conseil de sécurité des Nations unies, ou sur la base de tout autre critère énoncé dans la clause 5 des IC.

5) *[insérer soit* « Nous ne sommes pas une entreprise publique. » *ou* « Nous sommes une entreprise publique et nous remplissons les conditions énoncées à l’alinéa 5.4 des IC »*]*.

6) Conformément à l’alinéa 25.1 des IC, nous prévoyons de sous-traiter les activités essentielles et/ou les parties des travaux suivantes :

*[insérer l’une des activités essentielles identifiées dans la Section III, Sous-critère 2.4.3 des Critères et exigences de qualification, que le Candidat a l’intention de sous-traiter].*

7) Nous avons adopté des mesures afin d’assurer qu’aucune personne agissant pour notre compte ou en notre nom ne puisse se livrer à des actes de corruption ou à des manœuvres frauduleuses tels que décrits dans la clause 3 des IC.

8) Nous déclarons que les commissions, les primes ou les frais suivants en rapport avec le processus de préqualification et avec le processus d’appel d’offres correspondant ou l’exécution du contrat proposé ont été réglés ou seront réglés.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom du bénéficiaire** | **Adresse** | **Motif** | **Montant** |
| ***[insérer le nom complet de chaque événement]*** | ***[insérer la rue/le numéro/la ville/le pays]*** | ***[indiquer le motif]*** | ***[préciser le montant en équivalent $US]*** |
|  |  |  |  |

***(Si aucune commission, aucune prime ni aucun frais n’a été payé(e) ou ne doit être payé(e), indiquer « aucun »).***

9) Nous avons adopté des mesures afin de garantir qu’aucune personne agissant pour notre compte ou en notre nom ne puisse se livrer à des pratiques de pots-de-vin.

Nous ne nous livrons à aucune des activités interdites décrites dans la Politique de lutte contre la Traite des Personnes de la MCC ni ne facilitons ou n'autorisons de telles activités, ni aucune activité interdite menée pendant la durée de tout Contrat pouvant résulter d'un marché passé sur la base de la présente préqualification. Par ailleurs, nous garantissons que les activités interdites décrites dans la Politique de lutte contre la Traite des Personnes ne seront pas tolérées de la part de nos employés, ni de tout sous-traitant ni de leurs employés respectifs. Enfin, nous reconnaissons que notre engagement dans de telles activités constituera un motif de suspension ou de résiliation pouvant résulter d'un marché passé sur la base de la présente préqualification.

11) Nous comprenons que vous pouvez annuler la procédure de préqualification à tout moment et que vous n’êtes pas tenu d’accepter les Demandes que vous pourriez recevoir ni d’inviter les Candidats préqualifiés à soumissionner pour le projet de contrat faisant l’objet de la présente préqualification, sans encourir de responsabilité envers les Candidats, conformément à la clause 28 des IC.

12) Nous comprenons et acceptons sans condition que, conformément à l’alinéa 35.1 des IC, toute contestation ou remise en cause de la procédure ou des résultats du présent marché peut être portée uniquement par le biais du Système de contestation des Soumissionnaires du Maître d’ouvrage.

13) Nous reconnaissons que notre signature numérique/numérisée est valide et juridiquement contraignante.

Signé : ***[insérer la/les signature(s) d’un/des représentant(s) autorisé(s) du Candidat]***

Nom : ***[insérer le nom complet de la personne qui signe la Demande]***

En qualité de : ***[insérer la qualité du signataire de la Demande]***

Dûment autorisé(e) à signer la Demande pour le compte et au nom de ***[insérer le nom complet du Candidat]***

Adresse : ***[insérer le numéro de la rue/l'adresse de la ville/pays du Candidat]***

Date : ***[insérer le chiffre du jour] [insérer le mois]****,* ***[insérer l'année]***

**Formulaire ELI-1 : Fiche de renseignements sur le Candidat**

Chaque Candidat doit remplir ce formulaire.

|  |  |
| --- | --- |
| **Dénomination sociale du Candidat**  |  |
| **Dans le cas d’une coentreprise ou autre association, dénomination sociale de chaque associé** |  |
| **Pays où le Candidat est constitué en société** |  |
| **Année dans laquelle le Candidat s’est constitué en société** |  |
| **Adresse légale du Candidat dans le pays où il est constitué en société** |  |
| **Renseignements sur le représentant autorisé du Candidat** (nom, adresse, numéros de téléphone, numéros de télécopie et adresse électronique) |  |
| **Vous trouverez ci-joint des copies des documents originaux suivants.*** 1. Dans le cas d’une entité unique, statuts de l’entité juridique susmentionnée, conformément aux stipulations de l’alinéa 5.3 des IC.
* 2. Autorisation de représenter la société ou la coentreprise conformément aux stipulations de l’alinéa 5.5 et de la clause 16 des IC.
* 3. Dans le cas d'une coentreprise ou autre association, lettre d'intention de former une coentreprise ou autre association ou de conclure un accord de coentreprise/association, conformément à l’alinéa 5.2 des IC.
* 4. Formulaire de certification d’Entreprise publique [ELI-3]
 |

**Formulaire ELI-2 : Fiche de renseignement sur les coentreprises/associations/sous-traitants**

Chaque partie d’une coentreprise/association constituant un Candidat et chaque sous-traitant connu doit remplir le formulaire ci-après.

|  |
| --- |
| **Renseignements sur la coentreprise association/ou le sous-traitant** |
| **Dénomination sociale du Candidat** |  |
| **Dénomination sociale du partenaire ou du sous-traitant** |  |
| **Pays où la partie à la coentreprise ou le sous-traitant a été constitué(e)** |  |
| **Année dans laquelle la partie à la coentreprise ou le sous-traitant a été constituée** |  |
| **Adresse légale de la partie à la coentreprise ou du sous-traitant dans le pays où le Soumissionnaire a été constitué en société** |  |
| **Renseignements sur le représentant autorisé de la partie à la coentreprise ou du sous-traitant****(nom, adresse, numéros de téléphone, numéros de télécopie et adresse électronique)** |  |
| **Vous trouverez ci-joint des copies des documents originaux suivants.** * 1. Statuts de l’entité juridique susmentionnée, conformément aux stipulations de l’alinéa 5.3 des IC.
* 2. Autorisation de représenter la société susmentionnée, conformément aux stipulations de l’alinéa 5.5 et de la clause 16 des IC.
* 3. Formulaire de certification d’Entreprise publique [ELI-3]
 |

**ELI-3 : Formulaire de certification d’Entreprise publique**

Les Entreprises publiques (ou « GOE » en anglais) ne sont pas autorisées à soumettre des offres pour des contrats de fourniture de produits ou de travaux financés par la MCC. En conséquence, une Entreprise publique a) ne peut pas être partie à un contrat de fourniture de biens ou de travaux financé par la MCC et attribué à la suite d’un appel d’offres concurrentiel ouvert ou restreint, d’une passation de marché par entente directe ou de la sélection d’un fournisseur unique ; et b) ne peut pas être préqualifiée ou présélectionnée pour un contrat financé par la MCC et devant être attribué par ces méthodes.

Cette interdiction ne s’applique pas aux unités en régie appartenant au gouvernement du pays de l’Entité MCA ou par des établissements d’enseignement et centres de recherche du secteur public ou par des entités statistiques ou cartographiques, ou par d’autres structures techniques du secteur public qui n’ont pas été constituées principalement à des fins commerciales, ou pour lesquelles une dérogation a été accordée par la MCC conformément à la Partie 7 des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC. Le texte intégral de la politique est disponible pour consultation à la page « Directives relatives à la Passation des marchés » du site web de la MCC (www.mcc.gov). Dans le cadre de la vérification de l’éligibilité pour ce marché, veuillez remplir le formulaire ci-dessous afin d’indiquer le statut de votre entité.

Aux fins de ce formulaire, le terme « Gouvernement » désigne un ou plusieurs gouvernements, y compris toute agence, administration, département ou autre organisme gouvernemental à un quelconque niveau (national ou infranational).

**CERTIFICATION**

Dénomination légale complète du candidat :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dénomination sociale du Candidat dans la langue et l’écriture du Pays de constitution (si elle est différente de celle indiquée ci-dessus) :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse du siège social ou de l’établissement principal du Candidat :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom complet de trois (3) responsables qui occupent des postes de direction au sein de l’entité du Candidat (pour tout Candidat qui est une entité) :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dénomination sociale de l’entité-mère ou des entités-mères du Candidat (le cas échéant ; indiquez si le Candidat n’a pas d’entité-mère) :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dénomination sociale de l’entité-mère ou des entités-mères du Candidat dans la langue et l’écriture du Pays de constitution (si celle-ci est différente de celle indiquée ci-dessus) :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse(s) du siège social ou de l’établissement principal de l’entité-mère ou des entités-mères du Candidat (le cas échéant) :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1) Un Gouvernement détient-il une participation majoritaire ou dominante (que ce soit sur la base du montant de la participation ou des droits de vote) dans votre capital ou détient-il une autre participation lui conférant des droits de propriété (que ce soit directement ou indirectement, et que ce soit par le biais de fiduciaires, d’agents ou par d’autres moyens) ?

Oui  Non 

2) Si votre réponse à la question 1 est oui, quel type d’entreprise publique êtes-vous :

1. Établissement d’enseignement Oui  Non 
2. Centre de recherche Oui  Non 
3. Entité statistique Oui  Non 
4. Entité cartographique Oui  Non 
5. Autre entité technique n’étant pas constituée essentiellement à des fins commerciales Oui  Non 

3) Quelle que soit votre réponse à la question 1, veuillez répondre à la question suivante :

1. Recevez-vous des subventions ou paiements (y compris toute forme de crédit subventionné) ou toute autre forme d’assistance (financière ou autre) d’un gouvernement ?

 Oui  Non 

Si oui, veuillez décrire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Un gouvernement vous a-t-il accordé des droits ou avantages légaux ou économiques spéciaux ou exclusifs pouvant affecter la compétitivité de vos biens, travaux ou services, ou influencer par ailleurs vos décisions commerciales ? Oui  Non 

Si oui, veuillez décrire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Un gouvernement peut-il vous imposer ou ordonner l’une des mesures suivantes à votre égard :
2. la restructuration, fusion ou dissolution de votre entité, ou la constitution ou l’acquisition de toute filiale ou autre société affiliée par votre entité ? Oui  Non 
3. la vente, la location, l’hypothèque, le nantissement ou la cession de vos principaux actifs, tangibles ou intangibles, que ce soit ou non dans le cadre normal de l’activité de l’entreprise ? Oui  Non 
4. la fermeture, la délocalisation ou l’altération substantielle de la production, de l’exploitation ou d’autres activités importantes de votre entité ? Oui  Non 
5. l’exécution, résiliation ou non-exécution par votre entité de contrats importants ?

Oui  Non 

1. la nomination ou le licenciement de vos directeurs, cadres dirigeants, responsables ou cadres supérieurs, ou peut-il participer à la gestion ou au contrôle de vos activités ? Oui  Non 

4) Avez-vous déjà été détenu ou contrôlé par l'État ? Oui  Non 

5) Si votre réponse à la question 4 était oui, veuillez répondre aux questions suivantes :

1. Pendant combien de temps avez-vous appartenu à l’État ?

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. b. Quand votre entité a-t-elle été privatisée ? ?

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Recevez-vous des subventions ou paiements (y compris toute forme de crédit subventionné) ou toute autre forme d’assistance (financière ou autre) d’un gouvernement ?

 Oui  Non 

Si oui, veuillez décrire :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Même s’il ne détient pas la majorité du capital de votre entité ou ne la contrôle pas, un gouvernement continue-t-il à détenir une participation ou un pouvoir de prise de décision dans votre entité ou dans vos activités ?

 Oui  Non 

Si oui, veuillez décrire :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Versez-vous de l’argent à un État autre que les impôts ou taxes dans le cours normal de vos activités, dans des pourcentages et des montants équivalents à ceux versés par d’autres entreprises non publiques dans votre pays qui exercent la même activité ? Oui  Non 

Si oui, veuillez décrire :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Les participants doivent noter ce qui suit :

1. avant d'annoncer une liste de Candidats présélectionnés pour ce marché, l'Entité MCA vérifiera l'éligibilité de ce(s) Candidat(s) auprès de la MCC. La MCC maintiendra une base de données (en interne, par le biais de services d’abonnement ou des deux façons) des entreprises publiques connues, et chaque Candidat préqualifié soumis à la présente disposition sera confronté à la base de données et fera l’objet de recherches complémentaires selon ce que la MCC pourra juger nécessaire au vu des circonstances.
2. Toute fausse déclaration faite par une entité soumettant une Demande pour ce marché pourra être considérée comme relevant de la « fraude » aux fins des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC et de toutes autres politiques ou directives applicables de la MCC, y compris la Politique de la MCC en matière de prévention, de détection et de répression de la fraude et de la corruption dans le cadre des activités de la MCC.
3. Toute entité qui aura été jugée par la MCC comme s’étant constituée, comme ayant sous-traité une partie quelconque de son contrat financé par la MCC ou comme s’étant associée par ailleurs à une autre entité dans le but d’éviter ou de contourner les stipulations des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC, ou dont l’effet potentiel ou réel de cette constitution, sous-traitance ou association est d’éviter ou de contourner lesdites Directives, pourra être considérée comme une Entreprise publique aux fins de ces Directives.
4. Toute accusation crédible selon laquelle une entité qui a soumis une Offre en réponse au présent appel d’offres est une Entreprise publique non autorisée à soumettre une offre ou une proposition conformément aux Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC fera l’objet d’un examen dans le cadre de la procédure de contestation des Soumissionnaires conformément à ces Directives et sera remise en cause par le biais du Système de contestation des soumissionnaires (SCS) de l’Entité MCA.

Je certifie par les présentes que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et sincères à tous égards importants et que toute inexactitude des renseignements fournis, fausse déclaration ou omission de fournir les informations demandées dans ce certificat peut être considérée comme relevant de la « fraude » aux fins des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC et d’autres politiques ou directives applicables de la MCC, y compris la Politique de la MCC en matière de prévention, de détection et de répression de la fraude et de la corruption dans le cadre des activités de la MCC.

Signataire autorisé : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom du signataire en caractères d’imprimerie : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Formulaire CON–1 : Antécédents d’inexécution de contrats**

Le tableau suivant doit être renseigné par le Soumissionnaire et chaque membre d’une coentreprise ou autre association constituant le Soumissionnaire.

Dénomination sociale du Candidat : **[insérer le nom complet]**

Date : **[insérer les jour, mois, année]**

Dénomination sociale du partenaire du Candidat : **[insérer le nom complet]**

Page [**insérer le numéro de page**] sur [**insérer le nombre total**] pages

|  |
| --- |
| **Contrats inexécutés conformément aux stipulations de la Section III, Critères et exigences de qualification** |
| 🞎 Pas de défaut d’exécution d’un Contrat au cours des cinq dernières années qui précèdent la date limite de soumission des Demandes conformément aux stipulations de la **Section III, Examen des Offres, critères d’évaluation et de qualification)**, Sous-critère 2.2.1. **OU**🞎 Défaut d’exécution d’un/de Contrat(s) au cours des cinq dernières années qui précèdent la date limite de soumission des Demandes conformément aux stipulations de la **Section III, Examen, critères d’évaluation et de qualification)**, Sous-critère 2.2.1. |
| **Année** | **Partie non exécutée du Contrat** | **Identification du contrat** | **Montant total du Contrat (valeur actualisée, en équivalent US$)** |
| **[insérer l’année]** | **[insérer le montant et le pourcentage]** | Identification du Contrat : **[indiquer le nom complet du contrat, son numéro et tout autre élément d’identification]**Nom de l’institution : **[insérer le nom complet]**Adresse de l’institution : **[insérer la rue/la ville/le pays]**Raison(s) du défaut d’exécution : **[indiquer la ou les principales raisons]** | **[insérer le montant]** |

|  |
| --- |
| **Défaut de signature d'un contrat, conformément à la section III, Critères et exigences de qualification** |
| * Défaut de signature d’un contrat conformément aux stipulations du Sous-critère 2.2.2 de la **Section III, Examen des Offres, critères d’évaluation et de qualification**

OU* Défaut de signature d'un contrat conformément au sous-facteur 2.2.2 de la **Section III, Critères et exigences de qualification**
 |
| Défaut de signature d’un contratDans le cas d’un défaut de signature d’un contrat, veuillez clarifier/expliquer votre situation conformément aux stipulations du Sous-critère 2.2.2 de la Section III, Examen des Offres, critères d’évaluation et de qualification |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Année** | **Montant de la réclamation en pourcentage du total de l’actif** | **Identification du contrat** | **Montant total du Contrat (valeur actualisée, en équivalent US$)** |
| **[insérer l’année]** | **[insérer le pourcentage]** | Identification du Contrat : **[indiquer le nom complet du contrat, son numéro et tout autre élément d’identification]**Nom de l’institution : **[insérer le nom complet]**Adresse de l’institution : **[insérer la rue/la ville/le pays]**Objet du contentieux : **[indiquer les principaux points faisant l’objet du litige]** | **[insérer le montant]** |

|  |
| --- |
| **Procédures actuelles et passées, contentieux, arbitrage, actions, réclamations, enquêtes et différends, dont le Maître d’ouvrage pourrait raisonnablement interpréter le processus ou l'issue comme pouvant avoir une incidence sur la situation financière ou opérationnelle du Soumissionnaire d'une manière qui pourrait nuire à la capacité du Soumissionnaire de satisfaire à l'une quelconque de ses obligations en vertu du Contrat** **conformément à la Section III, Critères et exigences de qualification**(chaque partie à une coentreprise/association constituant le Soumissionnaire doit remplir ce tableau)  |
| Le Candidat, ou une société ou une entité apparentée, a-t-il été, au cours des cinq (5) dernières années, impliqué dans un procès, un litige, un arbitrage, une action en justice, une plainte, une enquête ou un différend dont la procédure ou l’issue pourrait raisonnablement être interprétée par le Maître d’ouvrage comme pouvant avoir un impact sur la situation financière du Candidat d’une manière pouvant affecter négativement sa capacité à satisfaire à l’une quelconque de ses obligations en vertu du Contrat ? |
| 🞎 Non **OU** 🞎 Oui**Si oui, veuillez décrire :** |
| **Année :** | **Objet du litige :** | **Valeur de la décision (réelle ou potentielle) rendue à l’encontre de l’Entrepreneur en équivalent US$ :** |  |  |

**FIN-1 : Situation financière**

Chaque Candidat ou membre d'une coentreprise/association constituant un Candidat doit remplir ce formulaire.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Données financières pour les 5 dernières années [en équivalent US$]** |
|  |  **Année 1 :** |  **Année 2 :** |  **Année 3 :** |  **Année 4 :** |  **Année 5 :** |

**Informations tirées du bilan**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Total des actifs** |  |  |  |  |  |
| **Total passif** |  |  |  |  |  |
| **Valeur nette** |  |  |  |  |  |
| **Actif circulant** |  |  |  |  |  |
| **Passif circulant** |  |  |  |  |  |

**Informations tirées du compte de résultat**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Recettes totales**  |  |  |  |  |  |
| **Bénéfices avant impôts** |  |  |  |  |  |
| **Bénéfices après impôts** |  |  |  |  |  |

|  |
| --- |
| * Ci-après des copies des états financiers (bilans y compris toutes les notes y afférentes, et comptes de résultats) pour les cinq dernières années, comme indiqué ci-dessus, qui satisfont aux conditions suivantes :
* Tous ces documents reflètent la situation financière du Candidat ou de la partie à une coentreprise ou autre association, et non celle de la société-mère ou des filiales.
* Les états financiers historiques doivent avoir été vérifiés par un expert-comptable.
* Les états financiers passés doivent être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées.
* Les états financiers passés doivent correspondre à des exercices fiscaux déjà terminés et audités (les états financiers d’un exercice partiel ne seront ni demandés ni acceptés).
 |

**Ratios financiers**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Ratio d’endettement à court terme**  |  |  |  |  |  |
| **Ratio d’endettement** |  |  |  |  |  |

\*Les Candidats doivent remplir ce tableau. Le Maître d’ouvrage le vérifiera pendant l’examen de l’offre.

**FIN-2 : Chiffre d’affaires annuel moyen des activités de construction**

Chaque Candidat ou membre d'une coentreprise/association constituant un Candidat doit remplir ce formulaire.

|  |
| --- |
| **Données sur le chiffre d’affaires annuel au cours des cinq dernières années (Construction uniquement)** |
| **Année** | **Montant****Monnaie** | **Taux de** **change** | **USD****en US$** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Chiffre d’affaires annuel moyen des activités de construction** |  |

Les informations fournies doivent représenter le chiffre d’affaires annuel moyen des activités de construction du Candidat ou de chacune des parties à une coentreprise/association constituant le Candidat, représentés par les montants facturés aux clients chaque année pour les travaux en cours ou achevés, convertis en USD au taux de change en vigueur à la fin de la période considérée.

**FIN-3 : Ressources financières**

Chaque Candidat ou chacune des parties à une coentreprise/association constituant le Candidat doit remplir ce formulaire, en indiquant les sources de financement proposées, tels que les actifs liquides, les actifs immobiliers non grevés d’hypothèque, les lignes de crédit et autres moyens financiers, disponibles pour répondre aux besoins de trésorerie liés au/aux contrat(s) concerné(s), nets d’engagements pris par le Soumissionnaire, comme requis à la Section III, Critères et exigences de qualification.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°** | **Source de financement** | **Montant (Équivalent US$)** |
| 1 |  |  |
| 2 |  |  |
| 3 |  |  |
| 4 |  |  |

**FIN-4 : Engagements contractuels actuels/Travaux en cours**

Chaque Candidat ou partie à une coentreprise/association constituant le Candidat doit donner des informations sur ses engagements actuels dans le cadre de tous les contrats attribués, pour les contrats pour lesquels une lettre d’intention ou d’acceptation a été reçue et pour les contrats qui sont sur le point d’être achevés, mais pour lesquels un certificat officiel d’exécution totale n’a pas encore été délivré.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom du Contrat** | **Coordonnées, adresse/tél./télécopie du Maître d’ouvrage** | **Valeur des travaux en cours (Équivalent actualisé en US$)** | **Date d’achèvement prévue** | **Facturation mensuelle moyenne au cours des six derniers mois( US$/mois)** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

**Formulaire EXP-1 : Expérience générale dans le domaine de la construction**

Chaque Candidat ou membre d'une coentreprise/association constituant un Candidat doit remplir ce formulaire.

| **Expérience générale dans le domaine de la construction** |
| --- |
| **Début****Mois****Année** | **Fin****Mois****Année** | **Années** | **Identification et nom de chaque contrat****Nom, adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopieur et courriel du Maître d'ouvrage****Brève description des Travaux réalisés par le Candidat/la partie à une coentreprise/association constituant le Candidat** | **Rôle du Candidat/de la partie à une coentreprise/association constituant le Candidat** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

**Formulaire EXP-2 : Expérience similaire dans le domaine de la construction**

Veuillez remplir un (1) formulaire par contrat.

|  |
| --- |
| **Contrat de taille et de nature similaires** |
| **Contrat n° . . . . . . de . . . . . .** | **Identification du contrat** |  |
| **Date d’adjudication** |  | **Date d’achèvement** |  |
| **Rôle dans le Contrat** | * **Entreprise**
 | * **Ensemblier**
 | * **Sous-traitant**
 |
| **Montant total du Contrat** | **USD** |
| **Dans le cas d’une partie à une coentreprise ou autre association, ou dans le cas d’un sous-traitant, indiquer la participation au montant total du contrat** | **Pourcentage du total** | **Montant** |
| **Nom du Maître d’ouvrage****Adresse****Numéro de téléphone/télécopie****Courriel** |  |
| **Description de la similitude avec l’Énoncé des Travaux** |
|  |  |

**Formulaire EXP-3 : Expérience spécifique dans les activités majeures du domaine de la construction**

Veuillez remplir un (1) formulaire par contrat.

|  |
| --- |
| **Contrat comportant des activités essentielles spécifiques** |
| **Contrat n° . . . . . . de . . . . . .** | **Identification du contrat** |  |
| **Date d’adjudication** |  | **Date d’achèvement** |  |
| **Rôle dans le Contrat** | * **Entreprise**
 | * **Ensemblier**
 | * **Sous-traitant**
 |
| **Montant total du Contrat** | **USD** |
| **Dans le cas d’une partie à une coentreprise ou autre association, ou dans le cas d’un sous-traitant, indiquer la participation au montant total du contrat** | **Pourcentage du total** | **Montant** |
| **Nom du Maître d’ouvrage****Adresse****Numéro de téléphone** **Numéro de télécopie****Courriel** |  |
| **Description des principales activités conformément à l’expérience spécifique** |
|  |  |

**Formulaire EXP-4 :** **Expérience en matière de gestion de l’impact environnemental et social (E&S)**

Chaque Candidat ou membre d'une coentreprise/association constituant un Candidat doit remplir ce formulaire.

| **Début****Mois****Année** | **Fin****Mois****Année** | **Identification et nom de chaque contrat****Nom, adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopieur et courriel du Maître d'ouvrage****Brève description des Travaux exécutés par le Candidat, les types d'impacts environnementaux et sociaux rencontrés et les mesures d'atténuation mises en œuvre** | **Rôle du Candidat (c. à d., entrepreneur principal ou sous-traitant dans les questions relatives aux impacts environnementaux et sociaux)** |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

Le Candidat doit établir qu'il possède un niveau élevé de compétences en matière de gestion des impacts environnementaux et sociaux (E&S) et qu'il est capable de gérer avec succès les risques environnementaux et sociaux associés à l’exécution des travaux.

* Fournir des exemples de plans de gestion environnementale et sociale propres à des sites de travaux similaires, au cours des 5 dernières années;
* Démontrer la mise en œuvre avec succès de mesures efficaces d'atténuation des risques environnementaux et sociaux dans des projets similaires au cours des 5 dernières années ;
* Citer deux références relatives à l’élaboration de plans de gestion environnementale et sociale (PGES) propres à des sites, et de mise en œuvre avec succès de mesures efficaces d'atténuation des risques environnementaux et sociaux.

**Formulaire EXP-5 :** **Expérience dans la gestion en matière de santé et de sécurité (S&S)**

Chaque Candidat ou membre d'une coentreprise/association constituant un Candidat doit remplir ce formulaire.

| **Début****Mois****Année** | **Fin****Mois****Année** | **Identification et nom de chaque contrat****Nom, adresse, numéro de téléphone, numéro de télécopieur et courriel du Maître d'ouvrage****Brève description des Travaux exécutés par le Candidat et les mesures de santé et de sécurité mises en œuvre** | **Rôle du Candidat (c. à d., entrepreneur principal ou sous-traitant dans les questions relatives à la santé et la sécurité)** |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

Le Candidat doit établir qu'il possède une compétence en matière de gestion de la santé et de la sécurité (« PGSS ») et qu'il est capable de gérer avec succès les risques de santé et de sécurité associés à l’exécution des travaux. À cet effet, le Soumissionnaire doit fournir :

* des exemples de plans de gestion de la santé et la sécurité pour des travaux similaires, au cours des 5 dernières années ;
* démontrer la mise en œuvre avec succès de mesures efficaces d'atténuation des risques de santé et de sécurité dans des projets similaires au cours des 5 dernières années ;
* citer deux références relatives à l’élaboration de plans de gestion de santé et de sécurité, et de mise en œuvre avec succès de mesures efficaces d'atténuation des risques de santé et de sécurité.

**Formulaire REF-1 :** **Références des Contrats financés par la MCC.**

Chaque Candidat ou partie à une coentreprise/association constituant le Candidat doit remplir le formulaire ci-après et inclure des informations relatives à tous les contrats financés par la MCC (soit directement avec la MCC ou avec une Entité du Millennium Challenge Account, n’importe où dans le monde) auxquels le Candidat ou un partie à une coentreprise/association constituant le Candidat est ou a été partie, que ce soit à titre d’entrepreneur principal, de société affiliée, d’associé, de filiale, de sous-traitant ou à tout autre titre.

|  |
| --- |
| **Contrats avec la MCC** |
| Nom et numéro du Contrat | Rôle dans le Contrat | Montant total du Contrat | Nom et adresse du Maître d’ouvrage |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Contrats avec une Entité MCA** |
| Nom et numéro du Contrat | Rôle dans le Contrat | Montant total du Contrat | Nom et adresse du Maître d’ouvrage |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

## REF-2 : Références des contrats non financés par le MCC

Chaque Soumissionnaire ou membre d'une coentreprise/association constituant un Soumissionnaire doit fournir les coordonnées d'au moins trois (3) références qui peuvent fournir des informations substantielles sur :

1. Le type de travaux effectué
2. Confirmer la qualité des contrats passés répertoriés dans les formulaires suivants tels qu'ils ont été soumis dans le cadre des documents de qualification du soumissionnaire:

EXP-1 : Expérience générale dans le domaine de la construction

EXP-2 : Expérience similaire dans le domaine de la construction

EXP-3 : Expérience spécifique dans le domaine de la construction

EXP-4 : Expérience en matière de gestion de l’impact environnemental et social (E&S)

EXP-5 : Expérience dans la gestion en matière de santé et de sécurité (S&S)

L'entité MCA se réserve le droit, à sa seule discrétion, de contacter d'autres sources ainsi que de vérifier les références et les performances passées. Pour chaque référence, indiquez une personne-ressource, son titre, son adresse, son télécopieur, son téléphone et son adresse électronique.

 **[Maximum 5 pages]**

**PARTIE 2 :**

**Énoncé des Travaux**

**Section V Énoncé des Travaux**

1. Description des Travaux

**CONTEXTE**

***[insérer le détail des travaux]***

Le projet financé par la MCC comprend la ***[construction ou la réhabilitation]*** de ***[insérer le détail et le nom des travaux]*.**

**DESCRIPTION DES PRINCIPAUX TRAVAUX**

Les activités de construction ***[insérer le détail des travaux]***.

Les caractéristiques suivantes sont également incluses dans le projet :

***[insérer la mention pertinente]***.

Les Travaux à exécuter sont regroupés dans les catégories suivantes :

***[insérer la mention pertinente].***

Le tableau suivant indique les quantités les plus importantes des travaux estimés :

***[insérer si disponible].***

2. Période de construction

***[insérer la mention pertinente].***

3. Données sur le site et autres données

**NORMES DE CONCEPTION**

***[insérer la mention pertinente].***

**CLIMAT**

***[Fournir des détails sur les conditions météorologiques dans la zone d’implantation du projet].***

**HYDROLOGIE**

***[Fournir des détails sur l'hydrologie dans la zone d’implantation du projet].***

**TOPOGRAPHIE**

***[Fournir des détails sur la topographie de la zone d’implantation du projet].***

**GÉOLOGIE**

***[Fournir des détails sur la géologie de la zone d’implantation du projet].***

**ACCÈS AU SITE**

***[insérer la mention pertinente].***

**MOYENS DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION**

***[insérer la mention pertinente].***

**INSTALLATIONS MÉDICALES**

***[insérer la mention pertinente].***

*[Insérer des cartes de la zone où les Travaux seront réalisés].*

1. Les Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de la MCC sont disponibles à l’adresse : http://www.mcc.gov [↑](#footnote-ref-1)
2. Les Dossiers Types d’Appel d'Offres pour la passation de marchés de grands travaux et pour la passation de marchés de petits travaux sont disponibles à l’adresse suivante : http://www.mcc.gov. [↑](#footnote-ref-2)
3. Droit d’auteur de la Banque mondiale <http://www.worldbank.org> [↑](#footnote-ref-3)
4. Pour les documents d’invitation à soumissionner émis avant l'adoption (conformément à la Partie 5 des Directives de la MCC) d'un Système de contestation des soumissionnaires, le texte existant de cette clause est supprimé dans son intégralité et remplacé par le texte intégral du système provisoire de contestation des soumissionnaires approuvé par la MCC. [↑](#footnote-ref-4)
5. Les informations financières fournies par un Candidat seront examinées dans leur intégralité afin de permettre un jugement véritablement éclairé sur la capacité du Candidat à entreprendre le contrat, et ne seront pas limitées strictement à la justification des ratios financiers indiqués ici. [↑](#footnote-ref-5)
6. Pour les Demandes composées de plusieurs lots, les Candidats sont tenus de fournir des informations prouvant leur capacité financière à réaliser plusieurs lots. [↑](#footnote-ref-6)